

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 mai 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt deux mai à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Mauges-sur-Loire s'est réuni Salle BELISA, rue des charmilles sur la commune déléguée de BEAUSSE sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Gilles PITON, Maire de la commune de Mauges-sur-Loire, vendredi 16 mai 2025.

A - Partie variable

La présentation du CCAS est faite par Madame Claudie MONTAILLER.



Rapport d'activité 2024



Le CCAS : les instances décisionnaires

Conformément à l'article L.123-6 du code de l'action sociale et des familles, « le Centre communal d'action sociale est un établissement public administratif communal ou intercommunal. Il est administré par un conseil d'administration présidé par le maire ».

Conseil d'Administration du CCAS

- Présidé par le Maire
- ✓ 9 membres élus
- ✓ 8 membres nommés (nov. 2024 : Démission d'un membre nommé et remplacement)
- 10 Conseils d'administration en 2024
- 55 délibérations non nominatives
- Délégation donnée à la commission permanente

Commission Permanente du CCAS

- Présidée par le Président ou la Vice-Présidente du CCAS,
- ✓ 2 membres élus,
- ✓ 2 membres nommés
- ✓ 2 suppléants
- Son rôle : assurer l'étude et l'attribution des demandes individuelles
- Commission réunie 11 fois
- 40 dossiers étudiés



Le CCAS : les moyens

Moyens humains

✓ **4 professionnelles, pour 2,45 ETP :**

- 1 directrice
- 2 référentes administratives sociales
- 1 référente « accompagnement collectif » pour Soli'Market.

Moyens financiers

✓ Dépenses 2024 :

- Fonctionnement : 151 851,99 €
- Investissement : 17 974,90 €

✓ Résultats 2024

(hors report)

- Fonctionnement 5 361,50 €
- Investissement : - 8 838,07 €
- Résultats Fonct + Inv cumulé au 31/12/2024 (avec report) : 6 018,07 €

✓ Subvention communale 2024 :

120 000 €



LES MISSIONS OBLIGATOIRES



La domiciliation

➤ permet à des personnes qui n'ont pas de domicile stable de disposer d'une adresse pour recevoir du courrier et pour accéder à leurs droits et prestations.

✓ CCAS

Instruction des demandes de domiciliation
Délivrance des attestations
Organisation du dispositif local
Suivi, renouvellement ou radiation
Bilan annuel auprès de la Préfecture

2021
19 domiciliations

2022
29 domiciliations

2023
28 domiciliations

2024
23 domiciliations
11 nouvelles demandes
4 renouvellements
et 5 radiations

Profil des personnes domiciliées en 2024 :

- Moyenne d'âge de 42 ans (en 2023 : 38 ans)
- Principalement des hommes
- Principalement des personnes seules
- 10 personnes vivant dans un habitat mobile (13 en 2023)
- Principalement en emploi

Communes de domiciliation

BZM : 1
LP : 2
LMV : 1
Msl : 6
SFLV : 4
SLP : 9

Situation d'hébergement

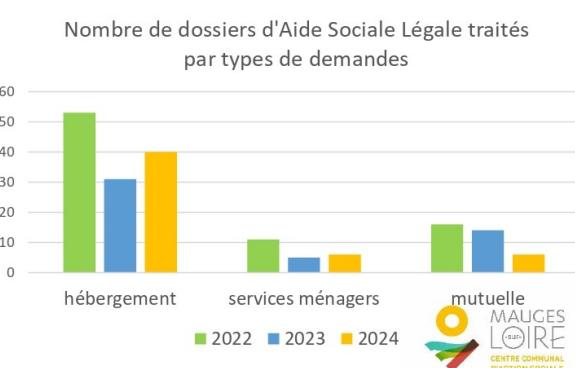
Résidence mobile : 10
Chez un tiers : 9
Gîte : 4





L'aide sociale légale

- Destinées à compenser certains déséquilibres financiers dus à la maladie, la vieillesse ou au handicap des personnes qui ne peuvent être aidées par d'autres moyens
- Types d'aides : aide-ménagère, aide à l'hébergement en foyer ou EHPAD, mutuelle
- Le Département est chargé de l'instruction des demandes et de la mise en œuvre de l'aide sociale
- Rôle du CCAS : accompagnement à la constitution des dossiers, transmission des dossiers au Département, suivi et coordination des enquêtes d'obligés alimentaires



LES AIDES FACULTATIVES

77 courriers adressés aux familles en situation d'impayés EAT contre 66 en 2023 (courrier envoyé au-delà de 200 euros de dettes).





Les décisions de la Commission Permanente

- Evaluations réalisées par des travailleurs sociaux,
- Dossiers étudiés par la Commission Permanente, dans le cadre des pouvoirs délégués par le conseil d'administration.

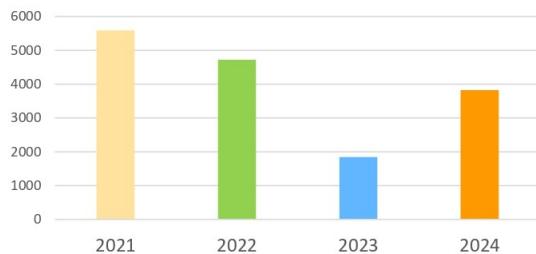
2024

Montant accordé : 3 819,97 €
dont 883,88 € dans le cadre du dispositif Pass'eau

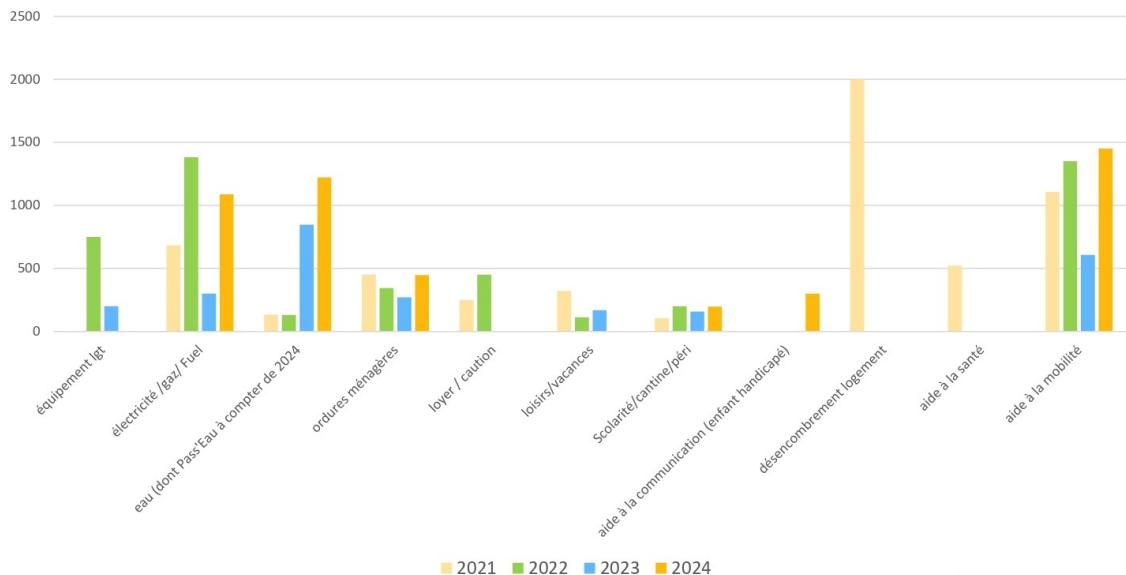
Décisions relatives aux demandes d'aides financières



Montant total attribué par la commission permanente



Les aides accordées entre 2021 et 2024



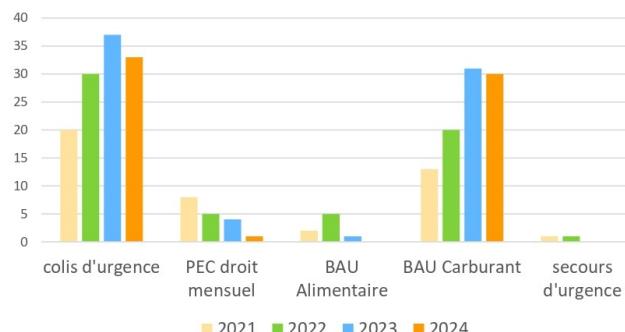
○ Les secours d'urgence

- Délivrés par la Vice-Présidente, dans le cadre des pouvoirs délégués par le conseil d'administration,
- Sous la forme d'un bon d'aide alimentaire et/ou carburant, d'un colis alimentaire ou la prise en charge d'un droit mensuel pour l'accès à Soli'Market.

2024

BAU carburant : 1 220 €
33 colis alimentaires
1 prise en charge Soli'market soit 15 €

Comparatif du nombre d'aides d'urgence



○ L'Hébergement d'urgence

- 2 hébergements d'urgence / temporaires,
 - Un studio à St Florent / capacité maximale : 2 adultes – 1 enfant
 - Un T3 à La Pommeraye / Capacité maximale : 6 personnes
- 2024 : Modification du règlement de fonctionnement

2024 : 2 occupations

- 1 occupation suite à un dégât des eaux d'une durée de 24 jours
- 1 occupation suite à un incendie d'une durée de 14 jours

Soutien au local SDS de St Laurent de la Plaine

- Convention de partenariat avec l'association « Comité d'Accueil et d'Aide aux personnes en détresse »

2024 :

Nombre de repas distribués : 209
Coût des repas distribués : 2 694,20 €



Le Pass Loisirs Culture

- Action créée en 2019 sur QF
- Des tarifs réduits à la médiathèque, aux piscines municipales, à CAP LOIRE
- 3 journées gratuites à l'accueil de loisirs municipal 3-12 ans
- Ouverture du droit aux bénéficiaires de Soli'Market en 2021

2024

7 pass adultes

11 pass enfants

Prise en charge CCAS :

185,04 €



2024



Quelques chiffres



- Ouverture tous les jeudis de 14h00 à 18h30 soit **46 ouvertures dans l'année** (47 en 2023)
- **7 898,13 € de ventes** (7 254,11 € en 2023) – sachant que les produits sont vendus 10% de leur valeur en magasin classique
- Environ **22 004 kg de denrées** (17 722 kg en 2023) de la Banque alimentaire pour **3 960,72 €** (3 199,96 € en 2023) **de participation solidarité**.
- **8 approvisionnements complémentaires** réalisés en supermarché pour un total de **5 944,05 €** (contre 3 approvisionnements en 2023 pour un montant de 3 958 €).
Approvisionnements financés par :
 - le CCAS : 31,05 €
 - l'ANDES : 5 913 €
- Une nouvelle enveloppe (FAAD) attribuée également par l'ANDES d'un montant de **3 364€**.



Les sources d'approvisionnements

La Banque Alimentaire



ANDES

L'enveloppe CNES : 5 913 €

Dans le cadre de la lutte contre la précarité menstruelle, réception gratuite de culottes menstruelles

le Fonds pour l'Aide Alimentaire pour l'achat de produits locaux

La ferme du Vallon, située à St Laurent du Mottay qui produit des légumes Bio et locaux,

La ferme de la Margauderie, située à Varades qui fournit l'épicerie des œufs bio ce qui permet de proposer systématiquement des protéines.

Dons solidaires

Produits neufs invendus non alimentaires (couches, gels douche et shampoings solides...)

✓ Adhésion annuelle : 50 €, 1 Palette commandée en 2024 d'un montant de 330,72 €

✓ Stock vendu sur 2 ans soit un reste à charge pour le CCAS : **71 € sur 2 ans**

Des partenariats avec **les Restos du Cœur de Montrevault, Intermarché de Saint Florent, LOSTE Grand Saloir**

Des dons de la **pharmacie des Mauges, la paroisse Saint Maurille en Evre et Loire, SCEA Château Gaillard de St Laurent du Mottay, L'association Fêton'jus**





Un fonctionnement s'appuyant sur :



- Un groupe de bénévoles constitué de **40 personnes**, avec l'arrivée cette année, de **4 nouveaux bénévoles**.

Le fonctionnement hebdomadaire est basé sur **10 bénévoles** avec des remplaçants potentiels : déplacement à la Banque Alimentaire, chargement et déchargement des denrées, tri et mise en rayons, accueil et vente...

Le temps des bénévoles est estimé à : **33 h par semaine**.

- 3 agents : gestion des stocks, contrôle des températures et dates des produits, enregistrement des denrées, étiquetage, préparation de la caisse, suivi des ventes et mise en place de promotions, accueil et animation, enregistrement des dossiers, planification des passages, encassements...

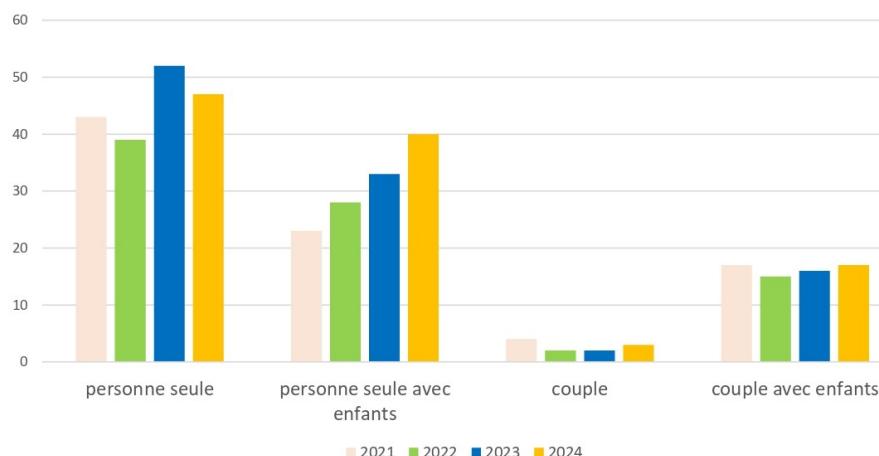
Le temps de travail des agents est estimé à : **25 h par semaine soit 0,7 ETP**.



Le public Soli'Market

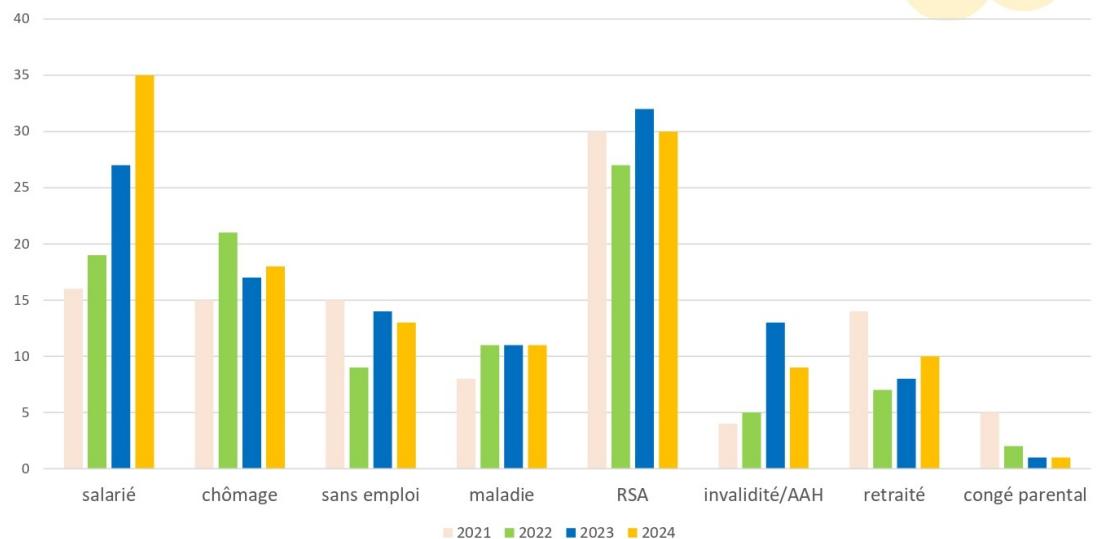
2021 : 87 foyers représentant 206 personnes
 2022 : 84 foyers représentant 204 personnes
 (dont 43 nouveaux foyers)
 2023 : 103 foyers représentant 236 personnes
 (dont 51 nouveaux foyers)
2024 : 107 foyers inscrits qui représentent 253 personnes
dont 38 nouveaux foyers

Situations familiales de 2021 à 2024





Situations professionnelles



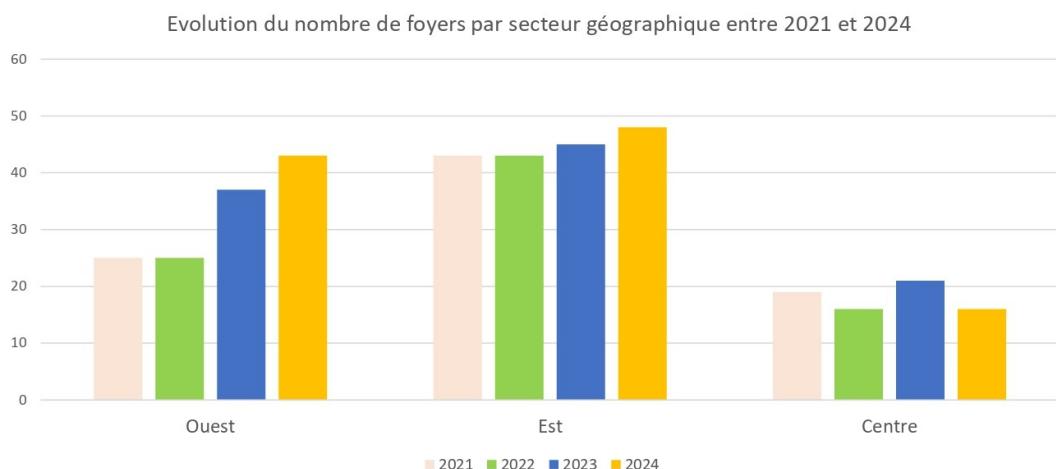
La majorité des personnes sont des salariés, en augmentation.

Arrivent ensuite les personnes bénéficiaires du RSA.

On constate par ailleurs une légère augmentation des personnes retraitées depuis 2022.



Origine géographique des foyers



Secteur Ouest Le Marillais, La Chapelle St Florent, Botz, St Florent le Vieil

Secteur Est St Laurent de la Plaine, Bourgneuf, La Pommeraye, Montjean

Secteur Centre Mesnil, Beausse, Saint Laurent du Mottay





Les Jeudis après-midi : la vente et...



- ✓ 4 bénévoles et 1 agent accueillent avec parfois **des ateliers « flash »** en fonction des arrivages pour une démonstration, une dégustation, un moment convivial...
- ✓ On vient chercher un panier alimentaire mais également une écoute active, une attention, un sourire. Une veille s'impose afin que chacun puisse trouver sa place.
- ✓ Présence de l'agent « lecture publique » 1 fois par mois discerne les goûts, conseille et apporte des livres même aux, à priori, plus récalcitrants.

des actions collectives en 2024...

Un atelier cuisine mensuel, un déplacement au vestiaire solidaire des « Restos du cœur, un Forum Bien-Être « Relax » en partenariat avec le Centre Social et la MDS, un bilan IRSA à Angers, les solimpiques, un pique-nique partagé bénévoles-bénéficiaires, Concert de violes de Gambe dans le cadre de « Ma région virtuose », participation à une séance de jeux organisés dans le cadre des SISM sur le thème « En mouvement pour notre santé », jus de pommes...



**MAUGES
-sur-
LOIRE**
CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

2025

**Transfert de la gestion des
résidences séniors communales
au CCAS**

Madame Anne-Françoise OGER demande si l'analyse des besoins sociaux est faite par le CCAS. Il lui est répondu que c'est la commission municipale social/santé/gérontologie qui s'en charge. Cette analyse est faite pour 5 ans et il va falloir la remettre à jour.

B – Décisions

La séance débute à 20h26 mn avec 45 conseillers et 12 procurations.

Monsieur le Maire sollicite l'approbation du procès-verbal en date du 17 avril 2025 qui n'amène pas d'observation.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_05_001

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBault, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Guy CAILLAULT pouvoir à Dominique ADAM
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Vanessa GOUPIL pouvoir à Robert BOISTAULT
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU
Lydia MUSSET pouvoir à Tony CHAUVET
François BORDIER pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Baptiste GABORY pouvoir à Nadège MOREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Séverine MORINEAU, Angélina RICHOU

Monsieur Louis-Marie ROUX a été désigné secrétaire de séance.

ATTRIBUTION D'AIDES COMMUNALES OPAH OPAH RU

Madame G. GABORY, élue référente Petites Villes de Demain, rappelle à l'assemblée que la commune de Mauges-sur-Loire a décidé de contribuer aux Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat classique (OPAH) et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) de Mauges Communauté à travers un dispositif d'aides spécifiques :

Intitulé	Opération	Aide attribuée	Enveloppe sur 5 ans
Aide à la restauration des façades de logements	OPAH	30 % des travaux HT plafonnée à 5 000 €	300 000 €
Aide à la restauration des façades de logements	OPAH-RU	30 % des travaux HT plafonnée à 5 000 €	150 000 €
Aide à la restauration des façades de logements dans le cadre du label Fondation du Patrimoine	OPAH-RU (aide applicable sur périmètres ORT)	30 % des travaux HT plafonnée à 10 000 €	200 000 €
Aide aux travaux lourds pour les propriétaires occupants, par abondement aux aides de l'ANAH	OPAH-RU	Prime de 5 000 €	25 000 €
Aide à la création de stationnements	OPAH-RU	Prime de 1 500 €	7 500 €
Aide à la création d'espaces extérieurs récréatifs	OPAH-RU	60 % des travaux HT plafonnée à 5 000 €	30 000 €
Aide à la création d'espaces fonctionnels	OPAH-RU	60 % des travaux HT plafonnée à 5 000 €	75 000 €

L'OPAH et l'OPAH-RU étant en cours depuis le 1^{er} janvier 2024, il convient d'attribuer les subventions aux propriétaires ayant déposé des dossiers éligibles auprès de la commune.

CONSIDÉRANT la feuille de route, et notamment son objectif stratégique de dynamiser le territoire par un habitat diversifié et vivant ;

VU les conventions d'OPAH et d'OPAH-RU de Mauges Communauté pour la période 2024-2028 ;

VU le règlement d'intervention pour les aides communales complémentaires à l'OPAH et à l'OPAH-RU approuvé par le Conseil Municipal lors de sa séance du 14 décembre 2023 et modifié par délibération du 22 février 2024 ;

VU la délibération du 14 décembre 2023 instituant une commission d'attribution des aides communales OPAH / OPAH-RU modifiée par délibération du 22 février 2024 ;

VU l'avis favorable de la commission d'attribution des aides communales OPAH / OPAH-RU en date du 29 avril 2025 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 6 mai 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	57
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	57

DÉCIDE DE :

➤ Attribuer une subvention aux bénéficiaires mentionnés ci-dessous :

Dispositif	Bénéficiaire	Adresse immeuble	Montant travaux éligible HT	Subvention attribuée
Façades OPAH-RU	MAILLARD Mathis	30 rue du Docteur Renou La Pommeraye	37 960,40	5 000,00
Façades OPAH	BEAUDOUIN Annabelle	8 square Beauséjour Montjean-sur-Loire	19 029,14	5 000,00
Façades OPAH	MATHON Noémie	1 rue Jeanne Grimault Bourgneuf-en-Mauges	27 269,90	5 000,00
Façades OPAH	ASSELINEAU Annie	24 quai des Mariniers Montjean-sur-Loire	16 454,64	4 936,39

- Autoriser Monsieur le Maire à engager les dépenses correspondantes à l'article 20422 dans le cadre de l'AP/CP 2808 «Aides communales OPAH / OPAH-RU».
- Autoriser Monsieur le Maire à mandater les montants correspondants après réception des justificatifs transmis par les bénéficiaires à l'issue des travaux et après vérification de la conformité des travaux réalisés.
- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions relatives à l'application de cette décision.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_05_002

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBault, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Guy CAILLAULT pouvoir à Dominique ADAM
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Vanessa GOUPIL pouvoir à Robert BOISTAULT
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU
Lydia MUSSET pouvoir à Tony CHAUVET
François BORDIER pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Baptiste GABORY pouvoir à Nadège MOREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Séverine MORINEAU, Angélina RICHOU

Monsieur Louis-Marie ROUX a été désigné secrétaire de séance.

CONCERTATION OPERATION DE RENOUVELLEMENT URBAIN DES CENTRES BOURGS

Madame G. GABORY, élue référente du programme Petites Villes de Demain, rappelle que, dans le cadre de la mise en œuvre de son Programme Local de l'Habitat, Mauges Communauté a mené une étude pré-opérationnelle à l'instauration de dispositifs locaux d'amélioration de l'habitat privé en concertation avec les six communes de l'intercommunalité, l'Etat, l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et le Conseil Départemental. La réflexion a abouti à la mise en place de deux dispositifs, qui se déploient du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028 :

- un dispositif d'OPAH-RU multisites, qui concerne les 11 centres-bourgs de La Pommeraye, Montjean-sur-Loire, Saint-Florent-le-Vieil, Montrevault, Saint-Pierre-Montlimart, Champtoceaux, Landemont, Liré, Saint-Laurent-des-Autels, Montfaucon et Saint-Macaire-en-Mauges ;
- un dispositif d'OPAH classique qui couvre l'ensemble du territoire de l'EPCI dépourvu de dispositif local d'amélioration de l'habitat.

L'objectif prioritaire et global de l'OPAH-RU multi-sites, actuellement en cours sur les centralités, consiste à enrayer le processus de déqualification afin de renforcer l'attractivité des centres-bourgs. L'atteinte de cet objectif passe notamment par la mise en œuvre d'une stratégie opérationnelle visant à remettre sur le marché des logements vacants et à traiter les logements dégradés.

Pour ce faire, l'OPAH-RU, puissamment incitative, est destinée à amener les propriétaires occupants et bailleurs à réaliser des travaux de réhabilitation de leur immeuble et/ou de leur logement, grâce à des niveaux de subventions importants, adaptés aux pathologies constructives rencontrées, et un accompagnement renforcé des porteurs de projets.

Pour atteindre l'objectif de traitement des immeubles dégradés et/ou vacants, il est par ailleurs nécessaire de définir et mettre en œuvre un projet global de requalification articulant plusieurs dimensions : urbaines, sociales, techniques, commerciales et patrimoniales. Ceci implique de changer à la fois d'échelle et de logique d'intervention en mettant en œuvre un projet de renouvellement urbain et social.

En termes de volume, l'objectif de l'OPAH-RU est de traiter 208 logements dégradés et très dégradés sur les 5 années du programme. Par ailleurs, les études pré-opérationnelles et le travail de terrain réalisés dans le cadre du suivi-animation de l'OPAH-RU ont permis d'identifier 23 adresses prioritaires, sur lesquelles l'incitatif pourrait être insuffisant pour traiter leur état de dégradation avancée.

Il est donc aujourd'hui proposé d'engager la mobilisation d'outils complémentaires et de superposer à l'OPAH-RU, une opération de renouvellement urbain des centres-bourgs de Mauges-sur-Loire, sur un périmètre identique à ceux de l'OPAH-RU à l'échelle de la Commune. Cette opération aura pour objectif de réhabiliter ces biens, représentant cinq immeubles et une dizaine de logements.

Ce projet est un dispositif ensemblier, qui s'appuiera sur une boîte à outils renforcée combinant des interventions incitatives et coercitives. Cette complémentarité d'outils permettra d'intervenir de manière fine à la parcelle avec les moyens les plus adaptés aux problématiques des immeubles.

Véritable opération d'aménagement, l'opération de renouvellement urbain conjugue de façon coordonnée des actions incitatives d'amélioration et de mise en valeur du patrimoine bâti avec des actions de renouvellement urbain et de réhabilitation, des interventions foncières incluant l'accompagnement du relogement des occupants. Cette opération vise à impliquer les promoteurs, les investisseurs, les acteurs divers du marché immobilier ainsi que les partenaires institutionnels.

Ce projet s'inscrit pleinement dans la dynamique engagée par l'Opération de Revitalisation de Territoire signée dans le cadre du programme Petites Villes de Demain ; il contribue à traduire l'action MSL-076 « OPAH / OPAH-RU – actions d'accompagnement communales ». Il s'inscrit également dans la dynamique des études urbaines réalisées sur les centres-bourgs de Montjean-sur-Loire, La Pommeraye et Saint-Florent-le-Vieil. Enfin, ce projet sera complémentaire à l'action réalisée par la Commune en matière de lutte contre l'habitat dégradé à travers les procédures engagées sur des logements suite aux signalements d'occupants et visera à traiter des problématiques spécifiques identifiées au cœur des centres-bourgs.

Afin de mettre en œuvre l'opération de renouvellement urbain à l'échelle des périmètres d'OPAH-RU de Montjean-sur-Loire, La Pommeraye et Saint-Florent-le-Vieil, il convient au préalable d'engager une démarche de concertation. Conformément à l'article L.103-2 du Code de l'Urbanisme, il convient d'en définir les objectifs poursuivis et les modalités.

Cette phase de concertation est engagée avec les habitants, les propriétaires, les associations locales et les autres personnes concernées, à l'échelle de la Commune de Mauges-sur-Loire. Celle-ci devra permettre la communication au grand public de l'avancement du projet et recueillir l'ensemble des souhaits, remarques et propositions des citoyens concernés par le projet.

Il est proposé de définir les objectifs suivants pour l'opération de renouvellement urbain :

- sur l'offre en logements : créer les conditions d'une diversification de l'offre, adapter et améliorer l'offre existante afin de favoriser le maintien des populations résidentes des centralités et l'arrivée d'un public plus varié, développer une offre de logements locatifs abordables par le conventionnement, créer une offre nouvelle et diversifiée en logement via le réinvestissement du parc dégradé ou vacant ;
- sur l'état des logements existants : lutter contre l'habitat indigne, éradiquer l'insalubrité, remettre en état d'habitabilité les logements, lutter contre la précarité énergétique, veiller à la sécurité des personnes et des biens, en particulier face aux risques structurels et aux désordres potentiels sur la voie publique ;
- sur la dimension patrimoniale : réhabiliter durablement les immeubles très dégradés et dégradés, préserver la qualité patrimoniale et optimiser la performance thermique du bâti ;
- sur la revitalisation des centres-bourgs : renforcer l'attractivité des coeurs de ville, développer un cadre de vie agréable, renforcer la place d'espaces publics qualitatifs, revaloriser l'activité commerciale en créant, via des restructurations lourdes, des cellules commerciales adaptées aux besoins des commerçants.

Les modalités de la concertation préalable seront les suivantes :

- la tenue d'une permanence d'information dans les mairies déléguées de Montjean-sur-Loire, La Pommeraye et Saint-Florent-le-Vieil, à des dates qui seront communiquées ultérieurement par voie de presse ;
- la mise à la disposition du public d'un registre destiné à recueillir ses observations en mairie de Mauges-sur-Loire, à La Pommeraye ;
- l'animation d'une page dédiée à l'opération sur le site internet de Mauges-sur-Loire.

D'autres outils de concertation pourront être mobilisés en complément en fonction des besoins identifiés.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Urbanisme, et notamment son article L.103-2 ;

VU la délibération du Conseil communautaire de Mauges Communauté n° C2023-09-20-16, du 20 septembre 2023, approuvant la signature de la convention d'OPAH-RU multisites ;

VU la convention-cadre Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation du Territoire signée le 10 mai 2022 ;

VU les périmètres d'intervention de l'OPAH-RU annexés à la présente délibération ;

CONSIDÉRANT la feuille de route politique et notamment son objectif de dynamiser le territoire par un habitat diversifié et vivant ;

VU l'avis favorable de la commission urbanisme en date du 24 mars 2025 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal du 13 mai 2025 ;

Un élu demande à quoi correspond la zone délimitée.

Une élue répond qu'en signant l'ORT, des périmètres d'OPAH-Ru ont été définis sur des critères tenant compte des équipements publics en zone urbaine. Ensuite les périmètres ont été choisis en fonction des actions à mener et à proximité des équipements. L'objectif est d'augmenter la densité urbaine dans les pôles urbains. Un inventaire a été fait des logements vacants et plus précisément des logements menacés d'arrêté de péril.

Pour cette délibération, le vote a lieu à main levée suite à un problème technique.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	57
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	57

DÉCIDE DE :

- Approuver le périmètre d'étude de l'opération de renouvellement urbain à l'échelle des périmètres OPAH-RU de Montjean-sur-Loire, La Pommeraye et Saint-Florent-le-Vieil tels qu'annexés à la présente délibération.
- Approuver les objectifs poursuivis par le projet.
- Approuver les modalités de la concertation requise par l'article L.103-2 du Code l'Urbanisme.
- Ouvrir la concertation préalable à la création de l'opération de renouvellement urbain des centres-bourgs de Mauges-sur-Loire.
- Autoriser M. le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires et à signer tout document utile à l'exécution de la présente délibération.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_05_003

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBault, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Guy CAILLAULT pouvoir à Dominique ADAM
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Vanessa GOUPIL pouvoir à Robert BOISTAULT
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU
Lydia MUSSET pouvoir à Tony CHAUVET
François BORDIER pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Baptiste GABORY pouvoir à Nadège MOREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Séverine MORINEAU, Angélina RICHOU

Monsieur Louis-Marie ROUX a été désigné secrétaire de séance.

CESSION MAISON 19 RUE DES MAUGES A SAINT LAURENT DE LA PLAINE

Monsieur J.C. BLON, adjoint aux bâtiments, indique, que dans le cadre du Schéma Directeur Immobilier et Énergétique (SDIE), l'ensemble immobilier situé 19 rue des Mauges et rue des Ayraults à Saint-Laurent-de-la-Plaine avait été identifié comme pouvant faire l'objet d'une vente.

Cet ensemble immobilier est composé de deux biens : une maison léguée au profit de la Commune en 2004 et des terrains acquis par préemption au détriment de M. et Mme GUAIS en 2021 pour le projet de maison de santé, projet abandonné.

Ces deux biens, relevant du domaine privé de la Commune, peuvent être vendus en l'état.

La Commune est saisie d'une demande d'achat pour l'ensemble de ces biens situés 19 rue des Mauges et rue des Ayraults par les cossorts GUAIS pour un montant total de 70 200,00 € net vendeur.

Cette offre se décompose comme suit :

- une offre à 45 000,00 € pour l'acquisition de la maison, cadastrée 295-B-251, 19 rue des Mauges à Saint-Laurent-de-la-Plaine par la SCI Les Fleurs du Vent (en cours de constitution), les acquéreurs souhaitant réhabiliter ce logement pour y accueillir leurs parents ;
- une offre à 25 200,00 € pour l'acquisition des terrains cadastrés 295-B-252, 295-B-2796 et 295-B-2798, situés rue des Ayraults à Saint-Laurent-de-la-Plaine par M. et Mme GUAIS Stéphane pour y construire une maison.

Le service des Domaines, sollicité pour avis, a estimé la valeur de l'ensemble immobilier à 42 500,00 € sans marge d'appréciation.

Selon l'article L.213-11 du Code de l'Urbanisme, lors de la revente d'un bien préempté depuis moins de 5 ans à d'autres fins que celles décidées initialement, la Commune doit en informer les anciens propriétaires et leur proposer l'acquisition de ce bien en priorité. L'ancien propriétaire dispose en effet pour lui et ses héritiers d'un droit de rétrocession. Si ceux-ci refusent de se porter acquéreur du bien, la Commune doit alors proposer le rachat aux personnes qui avaient été évincées lors de la préemption, M. et Mme GUAIS dans le cas présent.

A cet effet un courrier a été adressé le 11 avril 2025 aux anciens propriétaires avec un délai de réponse de deux mois. Sans réponse de leur part, il sera considéré qu'ils renoncent au rachat de ce bien.

En conséquence, il est proposé de dissocier les deux ventes et de considérer dans un premier temps l'offre d'achat de la maison située 19 rue des Mauges au prix de 45 000,00 € par la SCI Les Fleurs du Vent. La vente des terrains préemptés fera l'objet d'une décision lors d'une prochaine séance, une fois la procédure du droit de rétrocession terminée.

CONSIDÉRANT la feuille de route de la Commune et notamment son objectif stratégique de dynamiser le territoire par un habitat diversifié et vivant ;

VU l'estimation des Domaines réalisée le 27 mars 2025 pour l'ensemble immobilier pour un montant de 42 500 € sans marge d'appréciation ;

CONSIDÉRANT que le prix de vente négocié par la Commune pour l'ensemble immobilier est supérieur à cette estimation ;

VU l'avis favorable de la commission Urbanisme-Habitat-Bâtiments en date du 24 février 2025 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 06 mai 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	57
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	57

DÉCIDE DE :

Céder l'immeuble situé 19 rue des Mauges sur la commune déléguée de Saint-Laurent-de-la-Plaine, sur la parcelle cadastrée 295-B-251 d'une superficie de 363 m² au prix de quarante-cinq mille euros (45 000,00 €) net vendeur à la SCI LES FLEURS DU VENT, domiciliée 4 rue Henri de Toulgoët – Saint-Laurent-de-la-Plaine 49290 MAUGES-SUR-LOIRE, représentée par Florence et Stéphane GUAIS, Magali et Frédéric GUAIS et Valérie et Michel CHAMARD.

Préciser que les frais annexes (frais négociation, frais notariés,....) seront à la charge de l'acquéreur.

Préciser que l'acte notarié sera reçu auprès de l'étude notariale Simon LEBLANC-PAPOUIN, notaire à 39, rue de la Loire à La Pommeraye – 49620 MAUGES SUR LOIRE.

Autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_05_004

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBEAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Angélina RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Guy CAILLAULT pouvoir à Dominique ADAM
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Vanessa GOUPIL pouvoir à Robert BOISTAULT
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU
Lydia MUSSET pouvoir à Tony CHAUVET
François BORDIER pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Baptiste GABORY pouvoir à Nadège MOREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Séverine MORINEAU

Monsieur Louis-Marie ROUX a été désigné secrétaire de séance.

CESSION IMMEUBLE 6 RUE DE LA MAIRIE SAINT FLORENT LE VIEIL

Monsieur J.C. BLON, adjoint aux bâtiments, indique que, dans le cadre du Schéma Directeur Immobilier et Énergétique (SDIE), l'immeuble situé 6 rue de la Mairie à Saint-Florent-le-Vieil avait été identifié comme pouvant faire l'objet d'une vente.

Le bien est composé d'une une parcelle de 162 m² comportant une maison d'environ 52 m² habitables, ne répondant pas aux normes d'habitabilité et nécessitant des travaux d'aménagement conséquents.

Ce bien relève du domaine privé de la Commune.

La vente a été confiée à l'étude THEBAULT Yannick, notaire à Saint-Florent-le-Vieil par mandat simple en date du 14 février 2025. Quatre visites du bien ont été organisées par le notaire et une seule offre d'achat a été reçue.

L'offre d'achat s'élevant à 35 000,00 € net vendeur a été soumise par Monsieur POILANE Baptiste, domicilié L'Hugaudière - Le Marillais 49410 MAUGES-SUR-LOIRE.

CONSIDÉRANT la feuille de route de la Commune et notamment son objectif stratégique de dynamiser le territoire par un habitat diversifié et vivant ;

VU l'estimation des Domaines réalisée le 25 mars 2025 pour un montant de 23 400,00 € avec une marge d'appréciation de 15 % ;

CONSIDÉRANT que le prix de vente négocié par la Commune est supérieur à cette estimation ;

VU l'avis favorable de la commission Urbanisme-Habitat-Bâtiments en date du 24 mars 2025 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 06 mai 2025 ;

Arrivée de Madame Angélina Richou à 20h44.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	58
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	58

DÉCIDE DE :

Céder l'immeuble situé 6 rue de la Mairie sur la commune déléguée de Saint-Florent-le-Vieil, correspondant à la parcelle cadastrée 276-AA-322 d'une superficie de 162 m², au prix de trente-cinq mille euros (35 000,00 €) net vendeur à Monsieur POILANE Baptiste, domicilié L'Hugaudière - Le Marillais 49410 MAUGES-SUR-LOIRE.

Préciser que les frais annexes (frais de négociation, frais notariés..) seront à la charge de l'acquéreur.

Préciser que l'acte notarié sera reçu auprès de l'étude notariale THEBAULT/ARRONDEL, notaires au 23 rue de la Bellière à Saint-Florent-le-Vieil – 49410 MAUGES SUR LOIRE.

Autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_05_005

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBEAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Angélina RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Guy CAILLAULT pouvoir à Dominique ADAM
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Vanessa GOUPIL pouvoir à Robert BOISTAULT
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU
Lydia MUSSET pouvoir à Tony CHAUVET
François BORDIER pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Baptiste GABORY pouvoir à Nadège MOREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Séverine MORINEAU

Monsieur Louis-Marie ROUX a été désigné secrétaire de séance.

CESSION IMMEUBLE RUE DE LA MAIRIE MONTJEAN SUR LOIRE

Monsieur J.C. BLON, adjoint aux bâtiments, indique que, dans le cadre du Schéma Directeur Immobilier et Énergétique (SDIE), l'immeuble situé rue de la Mairie à Montjean-sur-Loire avait été identifié comme pouvant faire l'objet d'une vente.

Le bien est constitué d'une parcelle d'environ 233 m² incluant l'ancienne maison paroissiale pour une surface habitable d'environ 67 m² et un jardin clos à l'avant.

Ce bâtiment était utilisé par le relais paroissial avec usage direct du public et donc assimilé au domaine public, il convient de procéder à la désaffectation et au déclassement, de manière à pouvoir le céder. L'association paroissiale a déménagé pour ses activités dans l'ancienne mairie ; cet espace est désormais vide et ne reçoit plus de public. La désaffectation est donc de fait.

La vente a été confiée à l'étude THEBAULT-VERONNEAU, notaires à La Pommeraye par mandat simple en date du 4 avril 2025. L'étude notariale a reçu une dizaine de contacts sur ce bien et organisé 4 visites.

Une seule offre d'achat s'élevant à 90 000,00 € net vendeur a été soumise par Monsieur GOUTIER Philippe, domicilié 14 rue des Hauts Prés – 49123 CHAMPTOCÉ-SUR-LOIRE.

CONSIDÉRANT la feuille de route de la commune et notamment son objectif stratégique de dynamiser le territoire par un habitat diversifié et vivant ;

VU l'estimation des Domaines réalisée le 27 mars 2025 pour un montant de 35 200,00 € avec une marge d'appréciation de 10 % ;

CONSIDÉRANT que le prix de vente négocié par la Commune est supérieur à cette estimation ;

VU l'avis favorable de la commission Urbanisme-Habitat-Bâtiments en date du 28 avril 2025 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 06 mai 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	58
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	58

DÉCIDE DE :

Constater la désaffectation de l'ancienne maison paroissiale situé rue de la Mairie sur la commune déléguée de Montjean-sur-Loire, cadastrée 212-AL-539 et 212-AL-1105.

Prononcer le déclassement du domaine public communal des parcelles cadastrées 212-AL-539 et 212-AL-1105.

Céder l'immeuble situé rue de la Mairie sur la commune déléguée de Montjean-sur-Loire, sur les parcelles cadastrées 212-AL-539 et 212-AL-1105 d'une superficie totale de 232 m², au prix de quatre-vingt-dix mille euros (90 000,00 €) net vendeur à Monsieur GOUTIER Philippe, domicilié 14 rue des Hauts Prés 49123 CHAMPTOCÉ-SUR-LOIRE.

Préciser que les frais annexes (frais négociation, frais notariés, bornage) seront à la charge de l'acquéreur.

Préciser que l'acte notarié sera reçu auprès de l'étude notariale THEBAULT/VERONNEAU, notaires au 2 allée Jean Monnet à La Pommeraye – 49620 MAUGES-SUR-LOIRE.

Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs au dossier de déclassement et de désaffectation, l'acte de vente ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_05_006

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBEAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Angélina RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Guy CAILLAULT pouvoir à Dominique ADAM
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Vanessa GOUPIL pouvoir à Robert BOISTAULT
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU
Lydia MUSSET pouvoir à Tony CHAUVET
François BORDIER pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Baptiste GABORY pouvoir à Nadège MOREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Séverine MORINEAU

Monsieur Louis-Marie ROUX a été désigné secrétaire de séance.

DENOMINATION DES VOIES LOTISSEMENT LES VIGNES A LA POMMERAYE

Monsieur L. CHAUVIN, adjoint à la Voirie et au Cadre de vie, indique que dans le cadre de l'aménagement d'un nouveau lotissement « Les Vignes » sur la commune déléguée de La Pommeraye et de la rédaction d'un plan d'adressage, il convient d'identifier les nouvelles voies.

A cet effet les dénominations suivantes sont proposées, suite à une démarche participative engagée par les élus de la commune déléguée de La Pommeraye, pour le lotissement « Les Vignes » :

rue Joséphine Baker ;
Impasse Barbara ;
Impasse George Sand.

VU l'avis favorable de la commission Voirie/Cadre de vie en date du 30 avril 2025 ;

VU l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 13 mai 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	58
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	58

DÉCIDE DE :

- Approuver la dénomination des nouveaux lieux-dits « Rue Joséphine Baker », « Impasse Barbara » et « Impasse George Sand » situés dans le lotissement « Les Vignes » sur la commune déléguée de La Pommeraye, tels qu'ils figurent sur le plan ci-annexé.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_05_007

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBault, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Angélina RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Guy CAILLAULT pouvoir à Dominique ADAM
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Vanessa GOUPIL pouvoir à Robert BOISTAULT
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU
Lydia MUSSET pouvoir à Tony CHAUVET
François BORDIER pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Baptiste GABORY pouvoir à Nadège MOREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Séverine MORINEAU

Monsieur Louis-Marie ROUX a été désigné secrétaire de séance.

DENOMINATION DE VOIE LOTISSEMENT LE CLOS DU BOURG LE MESNIL EN VALLEE

Monsieur L. CHAUVIN, adjoint à la Voirie et au Cadre de vie, indique que dans le cadre de l'aménagement d'un nouveau lotissement « Le Clos du Bourg » sur la commune déléguée du Mesnil-en-Vallée et de la rédaction d'un plan d'adressage, il convient d'identifier une nouvelle voie.

A cet effet la dénomination suivante est proposée par le Maire délégué du Mesnil-en-Vallée, pour le lotissement « Le Clos du Bourg » :

Rue de la Serre.

VU l'avis favorable de la commission Voirie/Cadre de vie en date du 30 avril 2025 ;

VU l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 13 mai 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	55
Non	0
Abstention	1
Non comptabilisé	2
Total	56

DÉCIDE DE :

- Approuver la dénomination du nouveau lieu-dit « rue de la Serre» situé dans le lotissement le « Clos du Bourg » sur la commune déléguée du Mesnil-en-Vallée, tel qu'il apparaît sur le plan ci-annexé.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_05_008

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBEAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Angélina RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Guy CAILLAULT pouvoir à Dominique ADAM
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Vanessa GOUPIL pouvoir à Robert BOISTAULT
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU
Lydia MUSSET pouvoir à Tony CHAUVET
François BORDIER pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Baptiste GABORY pouvoir à Nadège MOREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Séverine MORINEAU

Monsieur Louis-Marie ROUX a été désigné secrétaire de séance.

DENOMINATION DE VOIE LOTISSEMENT LE DOUET NEUF LA POMMERAYE

Monsieur L. CHAUVIN, adjoint à la Voirie et au Cadre de vie, indique que dans le cadre de l'aménagement d'un nouveau lotissement « Le Douet Neuf » sur la commune déléguée de La Pommeraye et de la rédaction d'un plan d'adressage, il convient d'identifier une nouvelle voie.

A cet effet la dénomination suivante est proposée, suite à une démarche participative engagée par les élus de la commune déléguée de La Pommeraye, pour le lotissement « Le Douet Neuf » :

Allée des Tulipes

VU l'avis favorable de la commission Voirie/Cadre de vie en date du 30 avril 2025 ;

VU l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 13 mai 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	57
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	1
Total	57

DÉCIDE DE :

- Approuver la dénomination du nouveau lieu-dit « Allée des Tulipes » situé dans le lotissement le « Douet Neuf » sur la commune déléguée de La Pommeraye, tel qu'il apparaît sur le plan ci-annexé.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_05_009

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBEAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Angélina RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Guy CAILLAULT pouvoir à Dominique ADAM
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Vanessa GOUPIL pouvoir à Robert BOISTAULT
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU
Lydia MUSSET pouvoir à Tony CHAUVET
François BORDIER pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Baptiste GABORY pouvoir à Nadège MOREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Séverine MORINEAU

Monsieur Louis-Marie ROUX a été désigné secrétaire de séance.

DENOMINATION DE VOIE LOTISSEMENT LES COURTIS 2 A LA CHAPELLE SAINT FLORENT

Monsieur L. CHAUVIN, adjoint à la Voirie et au Cadre de vie, indique que dans le cadre de l'aménagement d'un nouveau lotissement « Les Courtis 2 » sur la commune déléguée de La Chapelle-Saint-Florent et de la rédaction d'un plan d'adressage, il convient d'identifier une nouvelle voie.

A cet effet la dénomination suivante est proposée par le Maire délégué de La Chapelle-Saint-Florent, pour le lotissement « Les Courtis 2 » :

Rue de la Douve.

VU l'avis favorable de la commission Voirie/Cadre de vie en date du 30 avril 2025 ;

VU l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 13 mai 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	56
Non	0
Abstention	1
Non comptabilisé	1
Total	57

DÉCIDE DE :

- Approuver la dénomination du nouveau lieu-dit « rue de la Douve » situé dans le lotissement les « Courtis 2 » sur la commune déléguée de la Chapelle-Saint-Florent, tel qu'il apparaît sur le plan ci-annexé.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_05_010

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBEAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Angélina RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Guy CAILLAULT pouvoir à Dominique ADAM
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Vanessa GOUPIL pouvoir à Robert BOISTAULT
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU
Lydia MUSSET pouvoir à Tony CHAUVET
François BORDIER pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Baptiste GABORY pouvoir à Nadège MOREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Séverine MORINEAU

Monsieur Louis-Marie ROUX a été désigné secrétaire de séance.

DENOMINATION DE VOIE LA POMMERAYE

Monsieur L. CHAUVIN, adjoint à la Voirie et au Cadre de vie, indique que dans le cadre d'un aménagement à La Pommeraye, il convient d'identifier un nouveau lieu-dit.

A cet effet la dénomination suivante, correspondant au nom de la parcelle, est proposée et validée par la Maire déléguée de La Pommeraye :

La Petite Pièce

VU l'avis favorable de la commission Voirie/Cadre de vie en date du 30 avril 2025 ;

VU l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 13 mai 2025 ;

Une élue demande pourquoi le nom de « petite pièce » a été retenu.
Il lui est répondu que cela correspond au nom de la parcelle.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	56
Non	1
Abstention	0
Non comptabilisé	1
Total	57

DÉCIDE DE :

- Approuver la dénomination du nouveau lieu-dit « La Petite Pièce » situé sur la commune déléguée de La Pommeraye, tel qu'il apparaît sur le plan ci-annexé.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_05_011

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBEAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Angélina RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Guy CAILLAULT pouvoir à Dominique ADAM
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Vanessa GOUPIL pouvoir à Robert BOISTAULT
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU
Lydia MUSSET pouvoir à Tony CHAUVET
François BORDIER pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Baptiste GABORY pouvoir à Nadège MOREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Séverine MORINEAU

Monsieur Louis-Marie ROUX a été désigné secrétaire de séance.

CONVENTION OPERATIONNELLE POUR LA GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES 2025

Monsieur L. CHAUVIN, Adjoint à la Voirie et au Cadre de Vie, rappelle que Mauges Communauté a la compétence des eaux pluviales urbaines depuis le 1 janvier 2020.

Une convention cadre définissant le système de gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU) a été signée entre Mauges Communauté et Mauges-sur-Loire en juin 2023.

Un travail complémentaire a été depuis réalisé pour définir plus précisément les éléments opérationnels, c'est à dire le patrimoine situé en zone de compétence GEPU. Pour Mauges-sur-Loire, le patrimoine recensé représente :

- 347 km de tronçons enterrés d'eaux pluviales et 67 km à ciel ouvert ;
- 2 830 regards ;
- 54 bassins de rétention.

Une Convention opérationnelle a ensuite été signée entre Mauges Communauté et Mauges-sur-Loire en février 2024 pour répartir le nombre de bassins à entretenir par Mauges-sur-Loire et par Mauges Communauté ainsi que le niveau d'entretien, les procédures et les contreparties financières pour chaque ouvrage concerné.

Pour mémoire, l'entretien des espaces verts de ces bassins a été réparti entre la Commune et Mauges Communauté de la façon suivante :

- Les bassins dont l'exploitant « espace vert » est Mauges Communauté sont entretenus uniquement par Mauges Communauté (maximum 2 fois par an)
- Les bassins dont l'exploitant « espace vert » est communal ou mixte sont entretenus uniquement par la Commune, à raison de deux entretiens annuels financés par Mauges Communauté.
- Pour les bassins en écopâtrage : les troupeaux utilisés sur les bassins étant propriété de la Commune, ils resteront en gestion communale pour la partie espace vert.

Sur les 54 bassins recensés en 2024, 38 bassins étaient à la charge de la Commune et 16 à la charge de Mauges Communauté dans le cadre de cette convention opérationnelle 2024. L'article 2 de la convention opérationnelle précise que « *les bassins de rétention sont listés en annexe et que celle-ci fera l'objet d'une mise à jour chaque année ou en fonction de l'évolution des ouvrages connus ou découverts* ».

La présente convention opérationnelle proposée pour 2025 présente une nouvelle répartition des bassins à entretenir entre Mauges Communauté et Mauges-sur-Loire.

Sur les 52 bassins recensés en 2025, 25 bassins restent à la charge de Mauges-sur-Loire et 27 à la charge de Mauges Communauté.

Deux bassins ne sont pas encore rétrocédés. Ils ont donc été retirés de la convention 2025 et seront réintégrés une fois rétrocédés.

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission Voirie et Cadre de vie en date du 19 mars 2025 ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau Municipal du 8 avril 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	58
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	58

DÉCIDE DE :

- Approuver la Convention opérationnelle 2025.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_05_012

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBault, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Angélina RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Guy CAILLAULT pouvoir à Dominique ADAM
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Vanessa GOUPIL pouvoir à Robert BOISTAULT
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU
Lydia MUSSET pouvoir à Tony CHAUVET
François BORDIER pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Baptiste GABORY pouvoir à Nadège MOREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Séverine MORINEAU

Monsieur Louis-Marie ROUX a été désigné secrétaire de séance.

CPRA OUVERTURE D UNE OPERATION OUVRANT DROIT A INDEMNISATION ET/OU AVANCE DE TRESORERIE LA CHAPELLE SAINT FLORENT

Monsieur J. BESNARD, adjoint en charge de l'Économie, du Commerce de proximité, de l'Artisanat et de l'Agriculture, expose au Conseil Municipal que la commune a créé, par délibération du 7 juillet 2020, une Commission Permanente de Règlement à l'Amiable (CPRA) afin de soutenir les commerces et services de proximité impactés par des travaux réalisés sur la commune sous maîtrise d'ouvrage communale et/ou assimilés.

Des travaux d'assainissement sous maîtrise d'ouvrage intercommunale ont débuté en septembre 2023 sur la commune déléguée de La Chapelle-Saint-Florent et sont prévus jusqu'en décembre 2025 (9 phases). Il précise que la Commission Permanente de Règlement à l'Amiable s'est réunie le lundi 12 mai 2025 pour étudier ces travaux et leurs impacts sur les acteurs économiques. La commission a conclu que ces travaux impactent significativement la circulation dans le bourg de La Chapelle-Saint-Florent et de fait, l'activité économique des entreprises.

Conformément au règlement intérieur de la Commission Permanente de Règlement à l'Amiable de Mauges-sur-Loire (article 10), il est proposé de permettre l'étude des demandes d'indemnisation et/ou avances de trésorerie sollicitées pour cette opération de travaux, selon le périmètre suivant : centre-bourg de La Chapelle-Saint-Florent, délimité par le croisement de la rue du Commerce – rue de Bonchamps et la rue Saint-Christophe dans un sens, et par le croisement D201 – D152 et la rue de l'Evre dans l'autre sens.

Au regard de l'ampleur des travaux, la Commission Permanente de Règlement à l'Amiable propose de retenir deux périodes pour le dépôt et l'étude des dossiers, à savoir :

- Du 25 novembre 2024 au 16 mars 2025 ;
- Du 17 mars 2025 au 31 juillet 2025.

CONSIDÉRANT la délibération n°2020-07-08, du 7 juillet 2020 portant sur la création d'une Commission Permanente de Règlement à l'Amiable ;

CONSIDÉRANT le règlement de la Commission Permanente de Règlement à l'Amiable ;

CONSIDÉRANT la feuille de route et notamment l'objectif stratégique de développer l'économie locale et de proximité ;

VU l'avis favorable de la Commission Permanente de Règlement à l'Amiable en sa séance du 12 mai 2025 ;

VU l'avis favorable de la commission économie en date du 13 mai 2025 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 13 mai 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	57
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	1
Total	57

DÉCIDE DE :

- Autoriser la mise en place d'une opération ouvrant droit à indemnisation et/ou avance de trésorerie, dans le cadre de la Commission Permanente de Règlement à l'Amiable, pour les travaux d'assainissement menés sous maîtrise d'ouvrage intercommunale sur la commune déléguée de La Chapelle-Saint-Florent.
- Approuver le périmètre proposé : centre-bourg de La Chapelle-Saint-Florent, délimité par le croisement de la rue du Commerce – rue de Bonchamps et la rue Saint-Christophe dans un sens, et par le croisement D201 – D152 et la rue de l'Evre dans l'autre sens.
- Approuver l'étude des dossiers sur deux périodes : du 25 novembre 2024 au 16 mars 2025 et du 17 mars 2025 au 31 juillet 2025.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_05_013

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBEAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Angélina RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Guy CAILLAULT pouvoir à Dominique ADAM
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Vanessa GOUPIL pouvoir à Robert BOISTAULT
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU
Lydia MUSSET pouvoir à Tony CHAUVET
François BORDIER pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Baptiste GABORY pouvoir à Nadège MOREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Séverine MORINEAU

Monsieur Louis-Marie ROUX a été désigné secrétaire de séance.

MISE A JOUR CANDIDATURE APPEL A PROJETS POUR SUBVENTION RESTAURATION DU PATRIMOINE

Monsieur V. DUBILLOT, adjoint au Maire en charge de la Culture, du Tourisme et du Patrimoine, rappelle au Conseil Municipal que la Commune de Mauges-sur-Loire possède plusieurs objets patrimoniaux protégés au titre des Monuments Historiques, dont une croix de chemin en fer forgé conservée en l'église Saint-Laurent de Saint-Laurent-du-Mottay et inscrite au titre des Monuments Historiques.

Le conseil municipal du 23 mai 2024 a approuvé le projet de restauration de cette croix et autorisé le Maire à déposer les demandes de subventions. La délibération mentionnait également des traces de polychromie nécessitant une étude complémentaire. Le montant de l'étude s'élève à 2 760€ HT.

Une demande d'aide complémentaire de 1 180 € HT a été déposée dans le cadre de l'appel à projets de Mauges Communauté pour la restauration du patrimoine mobilier protégé des Mauges.

Depuis cette date, le Département de Maine-et-Loire a revu les modalités de son accompagnement financier. Mauges Communauté a proposé que le dossier d'appel à projets soit mis à jour et que nous puissions solliciter une aide complémentaire équivalente.

Enfin, le ministère de la Culture propose une subvention permettant de financer les études sur les monuments historiques. Pour les objets mobiliers inscrits tels que la croix en fer forgé, le taux moyen de subvention est de 30%. A ce titre, il est proposé de solliciter ces financements auprès de la DRAC, au taux maximal.

Le plan de financement prévisionnel pour l'étude des traces de polychromie reste identique :

Dépenses HT		Recettes HT		
Etudes traces polychromie	2 760,00€	AAP Mauges Communauté	1 380,00€	50 %
		Subvention DRAC	828,00€	30 %
		Autofinancement	552,00€	20 %
TOTAL	2 760,00€	TOTAL	2 760,00€	100 %

Le plan de financement prévisionnel des travaux est réactualisé selon les montants suivants :

Dépenses HT		Recettes		
Travaux de restauration	4 290,00€	AAP Mauges Communauté	2 145,00€	50 %
		Subvention DRAC	1 287,00€	30 %
		Autofinancement	858,00€	20 %
TOTAL	4 290,00€	TOTAL	4 290,00€	100 %

CONSIDERANT la feuille de route, et notamment ses objectifs stratégiques de faire de Mauges-sur-Loire un pôle touristique majeur et de développer une politique de revitalisation du patrimoine historique communal en lien avec le tourisme ;

CONSIDERANT la délibération n°2024_05_010 en date du 23 mai 2024 approuvant le projet de restauration de la croix de chemin en fer et sollicitant le financement de Mauges Communauté, du ministère de la Culture et du Département ;

CONSIDERANT la délibération n°2024_11_010 en date du 14 novembre 2024 approuvant le projet d'étude et de restauration de la croix de chemin en fer et sollicitant le financement de Mauges Communauté, du ministère de la Culture et du Département ;

VU l'avis de la commission tourisme en date du 6 mai 2025 ;

VU l'avis du bureau municipal en date du 13 mai 2025 ;

Un élu demande si une délibération n'a pas déjà été prise à ce sujet.

Une délibération avait été prise sur la restauration de cette croix. Il lui est répondu qu'il s'agit d'une mise à jour, car des traces de polychromie avaient été détectées. Il s'agit donc d'une étude complémentaire car il faut tenir compte que ce sont des objets médiévaux.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	51
Non	3
Abstention	4
Non comptabilisé	0
Total	58

DÉCIDE DE :

- Approuver les projets d'étude et de restauration de la croix de chemin en fer forgé.
- Solliciter le financement de Mauges Communauté à hauteur de 1 380€ HT pour l'étude préalable et de 2 145€ HT pour la restauration, en vertu de l'appel à projets pour la restauration du patrimoine mobilier protégé.
- Solliciter le financement du ministère de la Culture à hauteur de 828€ HT pour l'étude préalable et de 1 287€ HT pour la restauration, en vertu du fonds pour les études et les travaux sur les Monuments Historiques.
- Autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_05_014

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBEAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Angélina RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Guy CAILLAULT pouvoir à Dominique ADAM
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Vanessa GOUPIL pouvoir à Robert BOISTAULT
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU
Lydia MUSSET pouvoir à Tony CHAUVET
François BORDIER pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Baptiste GABORY pouvoir à Nadège MOREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Séverine MORINEAU

Monsieur Louis-Marie ROUX a été désigné secrétaire de séance.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES D'ANJOU TOURISME AU TITRE DU DISPOSITIF D'AIDES VILLES ET VILLAGES TOURISTIQUES DURABLES

Monsieur V. DUBILLOT, adjoint en charge de la Culture, du Tourisme et du Patrimoine, indique que le Département de Maine-et-Loire et Anjou Tourisme ont créé un dispositif d'aide intitulé « Villes et villages touristiques durables ». Ce dispositif vise à soutenir des opérations de valorisation touristique et esthétique s'inscrivant dans une démarche de développement durable, dans des Communes disposant d'un potentiel touristique : communes labellisées, riverains de la Loire ou du bassin de la Maine ou traversées par les routes des vins et villages de l'Anjou. Dans le cas de Communes Nouvelles, ce dispositif s'applique à l'échelle de communes déléguées.

A ce titre, il apparaît opportun d'intégrer Saint-Florent-le-Vieil dans ce dispositif. En effet, la commune déléguée est couverte par un Site Patrimonial Remarquable et par un site classé ; elle dispose de l'homologation en tant que Petite Cité de Caractère et est candidate à la première fleur du label Villes et Villages Fleuris.

D'autre part, la Commune de Mauges-sur-Loire a élaboré une stratégique touristique durable à travers le Schéma Directeur du Tourisme en 2023. Cette stratégie se décline en 4 axes stratégiques, qui se traduisent aujourd'hui par des projets concrets sur le territoire, dont certains sont situés à Saint-Florent-le-Vieil :

- Axe 1 : faire émerger une identité collective
 - aménagement de la place de la Févrierie,
 - étude pour l'aménagement du secteur de la Grande rue,
 - aménagements paysagers aux entrées de bourg,
 - renouvellement de l'homologation Petite Cité de Caractère et candidature au label Villes et Villages Fleuris,
 - classement du site « Promontoire du Mont Glonne, rives de la Loire et embouchure de l'Evre »,
 - valorisation de la maison Julien Gracq,
 - création du circuit artistique « La Loire à Vélo des Sculptures » ;
- Axe 2 : diffuser les flux touristiques sur l'ensemble du territoire
 - soutien du projet de franchissement de la Loire pour les liaisons douces pour relier le bourg à la gare de Varades-Saint-Florent,
 - création d'une liaison douce nord-sud dans le centre-bourg,
 - raccordement en liaison douce vers Le Marillais et La Chapelle-Saint-Florent,
 - création de parcours-découverte du patrimoine dans le centre historique,
 - valorisation de circuits d'itinérance touristique (route d'Artagnan, voie Saint-Martin),
 - mise aux normes du camping Eco-Loire ;
- Axe 3 : mettre en valeur les patrimoines
 - restauration de l'église abbatiale et valorisation de l'abbaye,
 - restauration et valorisation du clos de vigne,
 - restauration des murs de la maison Julien Gracq et du mur d'enceinte du Mont Glonne,
 - étude sur le positionnement du Musée des Guerres de Vendée,
 - travaux sur la chapelle Saint-Charles,
 - accueil de métiers d'art sur le marché hebdomadaire ;
- Axe 4 : faire de l'événementiel un facteur d'attractivité
 - participation aux « Petites Cités d'Anjou en Lumière »,
 - commémoration du bicentenaire du tombeau de Bonchamps,
 - poursuite et valorisation des événements organisés par les acteurs culturels, touristiques et associatifs du territoire.

Au vu du plan d'actions existant et de l'état d'avancement des différents projets, il est proposé de solliciter le financement du Département de Maine-et-Loire pour les montants indiqués ci-dessous sur 4 projets qui s'intègrent dans cette stratégie :

- au titre des travaux et équipements permettant de structurer l'accueil et les services aux touristes :
 - restauration et valorisation du clos de vigne : 36 920,40 €,
 - mise aux normes du camping Eco-Loire : 13 079,60 € ;
- au titre des travaux d'embellissement de rues, espaces publics et façades des bâtiments publics :
 - restauration des murs de la maison Julien Gracq : 49 136,75 € ;
 - aménagement paysager de l'entrée de ville route de Beaupréau : 863,25 €.

VU le Schéma départemental de développement touristique de l'Anjou 2022-2028 ;

VU le Schéma directeur du tourisme de Mauges-sur-Loire ;

VU le règlement budgétaire et financier en vigueur dans sa partie relative aux règles générales d'attribution et de gestion des subventions départementales ;

CONSIDÉRANT la feuille de route politique et notamment son objectif de faire de Mauges-sur-Loire un pôle touristique majeur ;

VU l'avis favorable de la commission Culture Tourisme Patrimoine en date du 6 mai 2025 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 13 mai 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	50
Non	5
Abstention	3
Non comptabilisé	0
Total	58

DÉCIDE DE :

- Valider l'inscription de Saint-Florent-le-Vieil dans le dispositif « Villes et Villages Touristiques Durables » mis en place par Anjou Tourisme et le Département de Maine-et-Loire.
- Solliciter le soutien du Département de Maine-et-Loire dans le cadre de ce dispositif pour les projets suivants :

Intitulé	Dépense totale HT	Subvention sollicitée	Taux
Travaux et équipements permettant de structurer l'accueil et les services aux touristes			
Restauration et valorisation du clos de vigne	184 602,00 €	36 920,40 €	20 %
Mise aux normes du camping Eco-Loire	65 398,00 €	13 079,60 €	20 %
Travaux d'embellissement de rues, espaces publics et façades des bâtiments publics			
Restauration des murs de la maison Julien Gracq	281 773,82 €	49 136,75 €	17 %
Aménagement paysager de l'entrée de ville route de Beaupréau	4 316,25 €	863,25 €	20 %

- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_05_015

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBEAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Angélina RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Guy CAILLAULT pouvoir à Dominique ADAM
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Vanessa GOUPIL pouvoir à Robert BOISTAULT
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU
Lydia MUSSET pouvoir à Tony CHAUVET
François BORDIER pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Baptiste GABORY pouvoir à Nadège MOREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Séverine MORINEAU

Monsieur Louis-Marie ROUX a été désigné secrétaire de séance.

TARIFS ECOLE DE MUSIQUE 2024/2025 APPLICABLES AUX ELEVES HORS COMMUNE LOIREAUXENCE INGRANDES LE FRESNE SUR LOIRE ET COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LOIRE LAYON AUBANCE

Monsieur V. DUBILLOT, adjoint au service Culture, Tourisme, Patrimoine, indique les tarifs appliqués aux élèves hors commune inscrits à l'école de musique de Mauges-sur-Loire :

- L'école associative de Loireauxence ne propose qu'un nombre limité d'instruments à l'enseignement. Aussi, la commune de Loireauxence a décidé de prendre en charge 250 € par élève de Loireauxence inscrit à Mauges-sur-Loire, sur le montant hors commune de la cotisation annuelle. Pour 2024/2025, trois élèves sont concernés, soit 750 €.

- La commune d'Ingrandes - Le Fresne sur Loire prend en charge la différence entre le tarif hors commune et le tarif commune de Mauges-sur-Loire. Pour 2024/2025, elle devra s'acquitter d'un montant de 16 440 € pour les 40 élèves concernés.

- L'école de musique de Loire Layon Aubance, « Le Quartet », demande à Mauges-sur-Loire de faire appliquer aux élèves de Loire Layon Aubance inscrits à l'école de Mauges-sur-Loire, leurs tarifs spécifiques afin d'éviter des concurrences territoriales dommageables entre écoles. Le Quartet applique le même mode de tarification aux élèves de Mauges-sur-Loire qui s'inscrivent dans leur école.

Cette année, le montant de la participation s'élève à 609 € au bénéfice de la Communauté de communes de Loire Layon Aubance, qui correspond à la différence entre :

- Le montant de la participation de la commune de Mauges-sur-Loire dû pour ses habitants inscrits à l'école de musique « Le Quartet », à savoir 2 612 € ;
- Le montant de la participation de la Communauté de communes de Loire Layon Aubance dû pour ses habitants inscrits à l'école de musique de Mauges-sur-Loire, à savoir 2 003 €.

Des conventions ont été signées avec les communes de Loireauxence et Ingrandes - Le Fresne sur Loire. Pour la commune d'Ingrandes - Le Fresne sur Loire, il convient de signer l'avenant n°2 à la convention, fixant le montant de la participation de cette commune pour l'année 2024/2025. Il convient également de signer une convention avec la Communauté de communes de Loire Layon Aubance pour l'année 2024/2025.

CONSIDÉRANT la feuille de route et notamment l'objectif stratégique de maintenir et développer un programme culturel ouvert à tous ;

VU les conventions en cours avec les communes de Loireauxence et d'Ingrandes - Le Fresne sur Loire ;

VU l'avis de la commission culture du 4 mars 2025 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal du 6 mai 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	51
Non	4
Abstention	2
Non comptabilisé	1
Total	57

DÉCIDE DE :

- Approuver les tarifs applicables aux élèves hors communes de Loireauxence, Ingrandes - Le Fresne sur Loire et la Communauté de communes de Loire Layon Aubance.
- Approuver la convention avec la Communauté de communes Loire Layon Aubance.
- Approuver l'avenant de la convention signée avec la commune d'Ingrandes - Le Fresne sur Loire
- Autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant et la convention.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_05_016

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBault, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Angélina RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Guy CAILLAULT pouvoir à Dominique ADAM
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Vanessa GOUPIL pouvoir à Robert BOISTAULT
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU
Lydia MUSSET pouvoir à Tony CHAUVET
François BORDIER pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Baptiste GABORY pouvoir à Nadège MOREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Séverine MORINEAU

Monsieur Louis-Marie ROUX a été désigné secrétaire de séance.

TARIFS DE L ECOLE DE MUSIQUE 2025 2026

Monsieur V. DUBILLOT, adjoint en charge de la Culture, du Tourisme et du Patrimoine, propose de revoir les tarifs de l'école de musique à partir du 1er septembre 2025 en appliquant une hausse de 5 %. La grille tarifaire a également été revue pour être plus simple et plus lisible.

La commission qui s'est réunie le 1er avril 2025 a approuvé la proposition de modifier la grille des tarifs de la façon suivante :

La suppression des tarifs « Formation musicale » et « Instrument seul », avec l'introduction d'un abattement de 15% sur l'inscription en formation complète pour les élèves ayant validé leur cursus de formation musicale, leur permettant ainsi d'étudier seulement l'instrument en maintenant un tarif équivalent à l'ancien tarif « Instrument seul ».

Création d'un tarif « Éveil musical ou 1ère année de Formation musicale + atelier découverte » de la gratuité du parcours découverte quand il est associé à l'année d'éveil musical (pour les 6 ans ou plus) ou à la 1^{re} année de formation musicale (solfège) sans inscription à un cours instrumental. Cette condition permet de supprimer l'inscription en formation musicale seule.

Pour rappel, ci-dessous les tarifs appliqués pour l'année scolaire 2024-2025 :

Commune de Mauges-sur-Loire	Frais de scolarité	Éveil musical	Atelier découverte	Formation musicale (FM)	Instrument seul	Formation complète	Pratiques collectives
Élèves de – de 25 ans Étudiant, sans emploi	15 €	90 €	90 €	130 €	290 €	355 €	90 €
Élèves de + de 25 ans	15 €	/	/	180 €	400 €	490 €	106 €
Hors commune de Mauges-sur-Loire	15 €	160 €	200 €	330 €	780 €	800 €	148 €

- Location d'instruments : tarif annuel : 160 €
- Réduction familiale : 10 % sur le coût total à partir de la 3^{ème} inscription pour une famille
- Accès aux pratiques collectives : gratuit pour les élèves inscrits en formation musicale ou en instrument
- Accès à l'atelier découverte : gratuit pour les élèves inscrits en éveil musical ou en formation musicale

CONSIDERANT la feuille de route, et notamment ses objectifs stratégiques de maintenir et développer un programme culturel ouvert à tous ;

VU l'avis favorable de la commission Culture, Tourisme, Patrimoine, en date du 1er avril 2025 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 6 mai 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	50
Non	3
Abstention	5
Non comptabilisé	0
Total	58

DÉCIDE DE :

- Approuver les tarifs de l'école de musique pour l'année 2025/2026, applicables à partir du 1^{er} septembre 2025.

Commune de Mauges-sur-Loire	Frais de scolarité	Éveil musical	Atelier découverte	Éveil ou 1ère année de formation musicale (FM) + atelier découverte	Formation complète (instrument + FM + pratiques collectives) *	Pratique collective unique	Location d'instrument de musique
Élèves de – de 25 ans étudiant, sans emploi	16 €	95 €	95 €	137 €	373 € *	95 €	
Élèves de + de 25 ans	16 €	/	/	/	515 € *	112 €	168 €
Hors commune de Mauges-sur-Loire	16 €	168 €	210 €	347 €	840 € *	156 €	

* Un abattement de 15% s'applique sur l'inscription pour les élèves ayant terminé leur formation musicale.

Une réduction familiale de 10 % s'applique sur le coût total à partir de la 3ème inscription pour une famille.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_05_017A

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBEAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Angélina RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Guy CAILLAULT pouvoir à Dominique ADAM
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Vanessa GOUPIL pouvoir à Robert BOISTAULT
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU
Lydia MUSSET pouvoir à Tony CHAUVET
François BORDIER pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Baptiste GABORY pouvoir à Nadège MOREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Séverine MORINEAU

Monsieur Louis-Marie ROUX a été désigné secrétaire de séance.

MODIFICATION DES TARIFS DE LOCATION DES SALLES CULTURELLES ABBAYE DE SAINT FLORENT LE VIEIL CENTRE CULTUREL DE MONTJEAN SUR LOIRE THEATRE DES REVERIES DE SAINT LAURENT DE LA PLAINE

Monsieur V. DUBILLOT, adjoint en charge de la Culture, du Tourisme et du Patrimoine, explique que la tarification de location des salles culturelles (Abbaye de Saint-Florent-le-Vieil, Centre culturel de Montjean-sur-Loire et Théâtre des Rêveries de Saint-Laurent de la Plaine) a été revue avec l'application d'une hausse de 5 %.

Par ailleurs, il est proposé de créer un nouveau tarif pour l'usage de l'abbaye dans le cadre de shooting photos ou des vidéos promotionnelles, car le service Culture a reçu des demandes de ce type ces derniers mois.

De plus, il est proposé de supprimer la tarification des répétitions au théâtre des Rêveries en raison de l'absence de chauffage pendant les répétitions.

Pour rappel, ci-dessous, les tarifs appliqués pour l'année 2024/2025 :

Utilisateurs	Centre culturel de Montjean		Théâtre des Rêveries	
	Journée/spectacle	Journée/répétition	Journée/spectacle	Journée/répétition
Partenaires institutionnels	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Établissements scolaires de Mauges-sur-Loire	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Associations Culture/Tourisme/Patrimoine de Mauges-sur-Loire	Gratuit*	Gratuit*	Gratuit*	Gratuit*
Associations de Mauges-sur-Loire, hors Culture/Tourisme/Patrimoine	268 €	67 €	104 €	26 €
Associations hors Mauges-sur-Loire	329 €	83 €	104 €	26 €
Artistes de Mauges-sur-Loire dans le cadre d'une exposition				
Entreprises / Associations à but lucratif	453 €	114 €	117 €	45 €
Troupes de théâtre professionnelles	329 €	83 €	104 €	26 €
Particuliers de Mauges-sur-Loire	329 €	83 €	177 €	45 €
Particuliers hors Mauges-sur-Loire	453 €	113 €	242 €	61 €

Utilisateurs	ABBAYE								
	Auditorium			Caves		Aragon		Caves + auditorium + Aragon	Chapitre + Mauron + Joachim du Bellay
	Journée/spectacle	Journée/répétition	Demi-journée	Journée	Journée	Demi-journée			
Partenaires institutionnels	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Établissements scolaires de Mauges-sur-Loire	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Associations Culture/Tourisme/Patrimoine de Mauges-sur-Loire	Gratuit*	Gratuit*	Gratuit*	Gratuit*	Gratuit*	Gratuit*	Gratuit*	Gratuit*	Gratuit*
Associations de Mauges-sur-Loire, hors Culture/Tourisme/Patrimoine	294 €	74 €	147 €	118 €	60 €	33 €	416 €	285 €	
Associations hors Mauges-sur-Loire	412 €	103 €	206 €	177 €	100 €	55 €	558 €	350 €	
Artistes de Mauges-sur-Loire dans le cadre d'une exposition	-	-	-	Gratuit	-	-	-	Gratuit	
Entreprises / Associations à but lucratif	822 €	206 €	450 €	352 €	180 €	100 €	1 083 €	570 €	
Troupes de théâtre professionnelles	822 €	206 €	411 €	352 €	180 €	100 €	1 083 €	570 €	
Particuliers de Mauges-sur-Loire	822 €	206 €	411 €	352 €	180 €	100 €	1 083 €	570 €	
Particuliers hors Mauges-sur-Loire	1 126 €	282 €	563 €	482 €	247 €	136 €	1 484 €	781 €	

* Pour les associations de Culture/Tourisme/Patrimoine de Mauges-sur-Loire, le principe de gratuité s'applique dans les conditions suivantes :

- Dans le cadre de leur activité principale et régulière.
- Pour les réunions des associations (assemblée générale, réunion de préparation, de bilan d'une manifestation, etc.).
- Pour la réalisation de spectacle ou de représentation dans la continuité de leur activité régulière (gala de danse, représentation de théâtre) dès lors que ce sont seulement des amateurs sur scène.

Le principe de gratuité ne s'applique que pour les 2 premières occupations calendaires pour l'organisation d'une animation sur Mauges-sur-Loire (organisation de loto, concours de belote, thé dansant, soirée spectacle, etc.), hors du cadre précédemment cité.

CONSIDERANT la feuille de route et notamment l'objectif stratégique de maintenir et développer un programme culturel ouvert à tous ;

VU l'avis favorable des commissions Culture, Tourisme et Patrimoine en date des 1er avril et 6 mai 2025 ;

Vu l'avis favorable du bureau municipal en date du 6 mai 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	55
Non	2
Abstention	0
Non comptabilisé	1
Total	57

DÉCIDE DE :

➤ Approuver les nouveaux tarifs des salles culturelles de Mauges-sur-Loire applicables à partir du 1^{er} septembre 2025 :

Utilisateurs	Centre culturel de Montjean			Théâtre des Rêveries			
	Journée/spectacle		Journée/répétition		Journée/spectacle		
Partenaires institutionnels	Gratuit		Gratuit		Gratuit		
Établissements scolaires de Mauges-sur-Loire	Gratuit		Gratuit		Gratuit		
Associations Culture/Tourisme/Patrimoine de Mauges-sur-Loire	Gratuit*		Gratuit*		Gratuit*		
Associations de Mauges-sur-Loire, hors Culture/Tourisme/Patrimoine	281 €		70 €		109 €		
Associations hors Mauges-sur-Loire	345 €		87 €		109 €		
Entreprises / Associations à but lucratif	475 €		120 €		186 €		
Troupes de théâtre professionnelles	345 €		87 €		109 €		
Particuliers de Mauges-sur-Loire	345 €		87 €		186 €		
Particuliers hors Mauges-sur-Loire	475 €		118 €		254 €		

Utilisateurs	Abbaye								
	Auditorium			Caves	Aragon		Caves + auditorium + Aragon	Chapitre + Mauron + J. du Bellay	Shooting photos – vidéos promotionnelles – coût horaire
	Journée/ spectacle	Journée/ répétition	Demi-journée	Journée	Journée	Demi-journée			
Partenaires institutionnels	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Établissements scolaires de Mauges-sur-Loire	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Associations Culture/Tourisme/Patrimoine de Mauges-sur-Loire	Gratuit*	Gratuit*	Gratuit*	Gratuit*	Gratuit*	Gratuit*	Gratuit*	Gratuit*	Gratuit*
Associations de Mauges-sur-Loire, hors Culture/Tourisme/Patrimoine	309 €	78 €	154 €	124 €	63 €	35 €	437 €	300 €	Gratuit
Associations hors Mauges-sur-Loire	433 €	108 €	216 €	186 €	105 €	58 €	586 €	367 €	30 €
Artistes de Mauges-sur-Loire dans le cadre d'une exposition	-	-	-	Gratuit	-	-	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Entreprises / Associations à but lucratif	863 €	216 €	472 €	370 €	189 €	105 €	1 137 €	598 €	30 €
Troupes de théâtre professionnelles	863 €	216 €	472 €	370 €	189 €	105 €	1 137 €	598 €	30 €
Particuliers de Mauges-sur-Loire	863 €	216 €	472 €	370 €	189 €	105 €	1 137 €	598 €	-
Particuliers hors Mauges-sur-Loire	1 182 €	296 €	591 €	506 €	259 €	143 €	1 558 €	820 €	-

* Pour les associations de Culture/Tourisme/Patrimoine de Mauges-sur-Loire, le principe de gratuité s'applique dans les conditions suivantes :

- Dans le cadre de leur activité principale et régulière.

- Pour les réunions des associations (assemblée générale, réunion de préparation, de bilan d'une manifestation, etc.).

- Pour la réalisation de spectacle ou de représentation dans la continuité de leur activité régulière (gala de danse, représentation de théâtre) dès lors que ce sont seulement des amateurs sur scène.

Le principe de gratuité ne s'applique que pour les 2 premières occupations calendaires pour l'organisation d'une animation sur Mauges-sur-Loire (organisation de loto, concours de belote, thé dansant, soirée spectacle, etc.), hors du cadre précédemment cité.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_05_018

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBEAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Angélina RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Guy CAILLAULT pouvoir à Dominique ADAM
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Vanessa GOUPIL pouvoir à Robert BOISTAULT
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU
Lydia MUSSET pouvoir à Tony CHAUVET
François BORDIER pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Baptiste GABORY pouvoir à Nadège MOREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Séverine MORINEAU

Monsieur Louis-Marie ROUX a été désigné secrétaire de séance.

TARIFS 2025/2026 DE LA BIBLIOTHEQUE ET DE LA LUDOTHEQUE

Monsieur V. DUBILLOT, adjoint en charge de la Culture, présente les tarifs de la bibliothèque et de la ludothèque proposés à la commission culture du 1er avril 2025 pour application au 1er septembre 2025. Une hausse de 5 % a été appliquée sur l'ensemble des tarifs, avec un arrondi à l'euro supérieur ou le cas échéant, aux 0,50 € supérieurs.

Pour rappel, en 2024-2025, les tarifs de la bibliothèque étaient les suivants :

Types de tarifs		Tarifs 2024/2025	
		Mauges-sur-Loire	Hors Mauges-sur-Loire
Jeunes (<i>y compris jeunes hors MSL, scolarisés à MSL</i>)	0-17 ans	Gratuit	9 €
Adultes	18-74 ans	14 €	17,50 €
Adultes Tarif réduit	18-74 ans Demandeurs d'emploi Apprentis / étudiants Reconnaissance handicap	7,50 €	/
Adultes – Pass Culture CCAS	Adultes bénéficiaires des services du CCAS	2 €	/
Seniors	75 ans et +	Gratuit	17,50 €
Assistantes maternelles		Gratuit	16 €
Nouveaux habitants	Adulte Nouvel habitant sur la commune depuis moins d'un an	Gratuit au cours de la 1ère année	/

Pour rappel, en 2024-2025, les tarifs de la ludothèque étaient les suivants :

Types de tarifs		Tarifs 2024/2025	
		Mauges-sur-Loire	Hors Mauges-sur-Loire
Adhésion individuelle	<i>Sans critère d'âge</i>	24 €	29 €
Collectivités *		54 €	59 €
Location de grands jeux (<i>petits modèles</i>)		5,50 €	
Location de grands jeux (<i>grands modèles</i>)		11 €	

* L'adhésion est gratuite pour les établissements scolaires de Mauges-sur-Loire ainsi que pour les services municipaux

VU l'avis favorable de la commission Culture – Patrimoine – Tourisme en date du 1^{er} avril 2025 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 6 mai 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	53
Non	1
Abstention	3
Non comptabilisé	1
Total	57

DÉCIDE DE :

➤ Approuver les tarifs de la bibliothèque et de la ludothèque pour une application au 1er septembre 2025

Pour la bibliothèque :

Types de tarifs		Tarifs 2025/2026	
		Mauges-sur-Loire	Hors Mauges-sur-Loire
Jeunes (<i>y compris jeunes hors MSL, scolarisés à MSL</i>)	0-17 ans	Gratuit	9,50 €
Adultes	A partir de 18 ans	15 €	18,50 €
Adultes Tarif réduit	Demandeurs d'emploi Apprentis / étudiants Reconnaissance handicap	8 €	/
Adultes – Pass Culture CCAS	Adultes bénéficiaires des services du CCAS	2 €	/
Assistanter maternelles		Gratuit	18,50 €
Nouveaux habitants	Adulte Nouvel habitant sur la commune depuis moins d'un an	Gratuit au cours de la 1ère année	/

Pour la ludothèque :

Types de tarifs		Tarifs 2025/2026	
		Mauges-sur-Loire	Hors Mauges-sur-Loire
Adhésion individuelle	Sans critère d'âge	25 €	30,50 €
Collectivités *		57 €	62 €
Location de grands jeux (<i>petits modèles</i>)			6 €
Location de grands jeux (<i>grands modèles</i>)			11,50 €

* L'adhésion est gratuite pour les établissements scolaires de Mauges-sur-Loire ainsi que pour les services municipaux

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_05_019

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBEAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Angélina RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Guy CAILLAULT pouvoir à Dominique ADAM
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Vanessa GOUPIL pouvoir à Robert BOISTAULT
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU
Lydia MUSSET pouvoir à Tony CHAUVET
François BORDIER pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Baptiste GABORY pouvoir à Nadège MOREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Séverine MORINEAU

Monsieur Louis-Marie ROUX a été désigné secrétaire de séance.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX COMMUNAUX ENTRE L'OGEC DE L'ECOLE SAINT-CHRISTOPHE ET LA COMMUNE DE MAUGES-SUR-LOIRE

Madame A. ROBICHON, Adjointe en charge de l'Enfance Jeunesse et des Affaires scolaires, propose au Conseil Municipal une convention de mise à disposition gratuite de locaux entre l'Ecole Saint-Christophe et la commune de Mauges-sur-Loire.

Cette convention fixe les modalités d'utilisation des locaux pour l'ensemble des occupants :

- l'Ecole Saint-Christophe met à disposition de la commune de Mauges-sur-Loire la salle de sieste, les sanitaires de la maternelle, la cour de l'école et la salle d'accueil sur les temps de la restauration scolaire et de l'Accueil de Loisirs les mercredis et vacances scolaires ;

- la commune met à disposition de l'Ecole Saint-Christophe le pôle enfance (les salles d'activités et les sanitaires) et la cour de la périscolaire, sur le temps scolaire selon un planning déterminé à l'avance (sport, catéchisme...).

CONSIDERANT la feuille de route municipale et notamment ses objectifs stratégiques de proximité visant à conforter un lien fort avec les associations et de bien vivre ensemble visant à adapter la politique enfance jeunesse aux besoins ;

VU l'article 9-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, précisant que la mise à disposition d'un bien communal effectuée à titre gratuit est assimilable à une subvention en nature et que celle-ci relève de la compétence du Conseil Municipal ;

VU l'avis favorable de la commission enfance jeunesse affaires scolaires en date du 2 avril 2025 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 6 mai 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	57
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	1
Total	57

DÉCIDE DE :

- Approuver la convention de mise à disposition gratuite des locaux entre l'Ecole Saint-Christophe et la commune de Mauges-sur-Loire conclue à compter du 1er janvier 2025 et pour les années scolaires suivantes par tacite reconduction.
- Autoriser le Maire, ou son représentant, à signer la présente convention et toutes pièces y afférent.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_05_020

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBEAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Angélina RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Guy CAILLAULT pouvoir à Dominique ADAM
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Vanessa GOUPIL pouvoir à Robert BOISTAULT
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU
Lydia MUSSET pouvoir à Tony CHAUVET
François BORDIER pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Baptiste GABORY pouvoir à Nadège MOREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Séverine MORINEAU

Monsieur Louis-Marie ROUX a été désigné secrétaire de séance.

ACTIVITES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES - TARIFS 2025-2026

Madame A. ROBICHON, Adjointe en charge de l'Enfance Jeunesse et des Affaires Scolaires, rappelle que la Commune de MAUGES-SUR-LOIRE organise des activités périscolaires de type ALSH dont les mercredis, un service de restauration scolaire durant la période scolaire et des activités extrascolaires de type ALSH durant les périodes de vacances scolaires. Il convient de valider le tarif de ces activités.

Ces tarifs tiennent compte des observations formulées par l'analyse des besoins sociaux et des recommandations de la CAF. La modulation des tarifs doit permettre de garantir l'accessibilité des services à toutes les familles. Ils prennent également en compte l'augmentation de 3,5 % décidée dans la lettre de cadrage budgétaire 2025.

CONSIDERANT la feuille de route municipale notamment ses objectifs stratégiques de développement de services pour répondre aux besoins des habitants et maintenir une scolarisation de proximité ;

VU l'avis favorable de la commission Enfance Jeunesse Affaires Scolaires en date du 5 février 2025 relatif à l'augmentation de 3,5 % des tarifs activités périscolaires et extrascolaires 2025-2026 à l'exception de la restauration scolaire ;

VU l'avis favorable de la commission Enfance Jeunesse Affaires Scolaire en date du 5 mars 2025 relatif à l'augmentation de 2 % jusqu'à 5 % des tarifs 2025-2026 en fonction des quotients familiaux de la restauration scolaire ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 6 mai 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	55
Non	0
Abstention	2
Non comptabilisé	1
Total	57

DÉCIDE DE :

Valider les tarifs suivants pour les activités périscolaires, extrascolaires aux profits des enfants les mercredis et durant les vacances et de restauration scolaire, à compter du 1^{er} septembre 2025.

Quotient familial	ACCUEIL PERISCOLAIRE		ALSH MERCREDI ET VACANCES		PERICENTRE MERCREDI ET VACANCES	
	Tarif 1/4 h	Tarif horaire Mauges/Loire	Tarif horaire hors Mauges/Loire	Tarif horaire Mauges/Loire	Tarif horaire hors Mauges/Loire	
0-300 €	0,55 €	0,91 €	1,10 €	0,23 €	0,28 €	
301-600 €	0,64 €	0,94 €	1,14 €	0,23 €	0,28 €	
601-900 €	0,73 €	1,52 €	1,83 €	0,39 €	0,48 €	
901-1200 €	0,83 €	1,64 €	1,97 €	0,42 €	0,51 €	
1201-1500 €	0,93 €	1,71 €	2,06 €	0,43 €	0,53 €	
1501-1800 €	1,02 €	1,94 €	2,33 €	0,49 €	0,59 €	
1801-2100 €	1,09 €	2,00 €	2,41 €	0,51 €	0,61 €	

> 2100 €	1,18 €	2,08 €	2,50 €	0,53 €	0,64 €
Tarif repas ALSH : 4,00 €					

Quotient familial	RESTAURANT SCOLAIRE		
	REPAS	REPAS PAI	REPAS ADULTE
0-300 €	4,24 €	2,12 €	7,39 €
301-600 €	4,35 €	2,17 €	
601-900 €	4,46 €	2,22 €	
901-1200 €	4,56 €	2,29 €	
1201-1500 €	4,62 €	2,31 €	
1501-1800 €	4,70 €	2,35 €	
1801-2100 €	4,80 €	2,40 €	
> 2100 €	4,91 €	2,46 €	

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_05_021

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBEAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Angélina RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Guy CAILLAULT pouvoir à Dominique ADAM
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Vanessa GOUPIL pouvoir à Robert BOISTAULT
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU
Lydia MUSSET pouvoir à Tony CHAUVET
François BORDIER pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Baptiste GABORY pouvoir à Nadège MOREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Séverine MORINEAU

Monsieur Louis-Marie ROUX a été désigné secrétaire de séance.

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX COMMUNAUX ENTRE L'ASSOCIATION
LES Z ARPETES LE CENTRE SOCIAL L'ECOLE ROGER MERCIER ET LA COMMUNE DE
MAUGES SUR LOIRE**

Madame A. ROBICHON, Adjointe en charge de l'Enfance Jeunesse et des Affaires Scolaires, propose au Conseil Municipal une convention de mise à disposition gratuite de locaux ex-MMA, commune déléguée de Montjean-sur-Loire entre l'Association Les Z'Arpètes, Le Centre social, l'Ecole Roger Mercier et la commune de Mauges-sur-Loire.

Cette convention fixe les modalités d'utilisation des locaux pour l'ensemble des occupants :

- l'Association Les Z'Arpètes section « activité Petit Plus » utilise les salles, principalement les lundis et jeudis en fin d'après-midi pour l'aide aux devoirs,
- Le Centre social section « Foyer des jeunes » utilise les salles et le bureau, les mercredis matin et samedis après-midi ainsi que pendant les vacances scolaires notamment pour des rencontres 11-16 ans du secteur jeunesse,
- l'Accueil de Loisirs les Loupiots de la commune de Mauges-sur-Loire utilise les salles les mercredis matin sur la période scolaire et ponctuellement pendant les vacances en concertation avec le Centre social, groupe de 12 enfants maximum avec un animateur,
- l'Ecole Roger Mercier occupe la grande salle sur le temps scolaire pour l'activité motricité.

La cour de l'école, la cuisine et les sanitaires restent accessibles à tous.

CONSIDERANT la feuille de route municipale et notamment ses objectifs stratégiques de proximité visant à conforter un lien fort avec les associations et de bien vivre ensemble visant à adapter la politique enfance jeunesse aux besoins ;

VU l'article 9-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, précisant que la mise à disposition d'un bien communal effectuée à titre gratuit est assimilable à une subvention en nature et que celle-ci relève de la compétence du Conseil Municipal ;

VU l'avis favorable de la commission enfance jeunesse affaires scolaires en date du 2 avril 2025 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 6 mai 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	56
Non	2
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	58

DÉCIDE DE :

- Approuver la convention de mise à disposition gratuite des locaux conclue entre l'association Les Z'Arpètes, le Centre social, l'école Roger Mercier et la commune de Mauges-sur-Loire, à compter du 1^{er} octobre 2024, consentie pour une durée initiale de trois ans, jusqu'au 30 septembre 2027.

➤ Autoriser le Maire, ou son représentant, à signer la présente convention et toutes pièces y afférent.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_05_022

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBEAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Angélina RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Guy CAILLAULT pouvoir à Dominique ADAM
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Vanessa GOUPIL pouvoir à Robert BOISTAULT
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU
Lydia MUSSET pouvoir à Tony CHAUVET
François BORDIER pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Baptiste GABORY pouvoir à Nadège MOREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Séverine MORINEAU

Monsieur Louis-Marie ROUX a été désigné secrétaire de séance.

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT EN FAVEUR DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE AVEC LA CAF

Madame A. ROBICHON, Adjointe Enfance Jeunesse et Affaires Scolaires, précise que la CAF propose au Conseil Municipal deux conventions d'objectifs et de financement pour les années 2025 et 2026, une pour chaque multi accueil, dont l'objectif est de soutenir l'activité des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE).

La branche Famille fait de l'accueil des enfants en situation de handicap ou de pauvreté une de ses priorités. Elle contribue également à la régulation du secteur de la petite enfance afin de pérenniser l'offre d'accueil collective existante, poursuivre le rééquilibrage territorial et social de l'offre et participer à son développement.

Les subventions auxquelles peuvent prétendre les EAJE sont les suivantes :

- La Prestation de Service Unique (PSU) dont les objectifs sont de :

- contribuer à la mixité des publics accueillis par l'application obligatoire d'un barème national des participations familiales fixé par la Cnaf,
- favoriser l'accessibilité des enfants quelle que soit l'activité de leurs parents...,
- encourager la pratique du multi-accueil, laquelle répond aux différents besoins des familles,
- faciliter la réponse aux besoins atypiques des familles et aux situations d'urgence,
- renforcer la qualité de l'accueil des enfants et des familles.

- Le bonus « inclusion handicap » a pour objectif de favoriser la mise en œuvre du principe d'égalité de traitement des enfants en situation de handicap vis-à-vis des autres enfants...

- Le bonus « mixité sociale » vise à favoriser l'accueil des enfants issus de familles vulnérables dans les EAJE.

- Le bonus « territoire Convention Territoriale Globale (CTG) » est un complément à la PSU et vise à :

- favoriser le maintien de l'offre par l'encouragement à la poursuite des cofinancements publics,
- poursuivre le développement en prenant appui sur les projets de territoire qu'incarnent les CTG, en tenant compte de la richesse du territoire et de l'intensité des besoins sociaux.

- Le financement des journées pédagogiques, c'est-à-dire de temps de réflexion entre professionnels, en dehors de la présence des enfants pour ajuster l'organisation, les pratiques pédagogiques, rédiger ou réviser le projet d'accueil, mettre à jour les connaissances relatives au développement du jeune enfant.

- Le financement d'un « bonus attractivité » destiné aux gestionnaires qui procèdent à des revalorisations salariales conduites dans le cadre de la révision des conventions collectives nationales dans le secteur privé ou du régime indemnitaire dans la fonction publique.

- Le financement du bonus « trajectoire de développement » visant à encourager le développement de places nouvelles soutenues par les collectivités territoriales en contrepartie d'une amélioration du financement des places existantes qu'elles financent déjà, dans le cadre conventionnel des CTG.

- Le financement des heures de « préparation à l'accueil de chaque enfant » pour prendre en compte en complément de la prestation de service les temps dédiés à la préparation de l'accueil de chaque enfant, à l'accueil et à l'accompagnement des parents par la gestionnaire.

- La linéarisation de la PSU, nouvelle modalité de calcul intégrée dans le système d'information.

Les conventions reprennent l'ensemble des conditions déterminantes de validité et de détermination de la contribution financière, les modalités de versement de la subvention et d'exécution de la convention, les pièces justificatives indispensables à l'exécution de la convention, les obligations de la CAF, l'évaluation et le contrôle, la durée et la révision des termes des conventions qui s'appliquent du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2026.

CONSIDERANT la feuille de route municipale et notamment ses objectifs stratégiques de développement des services pour répondre aux besoins des habitants ;

VU l'avis favorable de la commission enfance jeunesse affaires scolaires en date du 2 avril 2025 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 6 mai 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	58
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	58

DÉCIDE DE :

- Approuver les deux conventions d'objectifs et de financement des établissements d'accueil du jeune enfant, Pom'd'Api et La Galipette, conclues du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2026.
- Autoriser le Maire, ou son représentant, à signer les présentes conventions et toutes pièces y afférent.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_05_023

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBault, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Angélina RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Guy CAILLAULT pouvoir à Dominique ADAM
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Vanessa GOUPIL pouvoir à Robert BOISTAULT
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU
Lydia MUSSET pouvoir à Tony CHAUVET
François BORDIER pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Baptiste GABORY pouvoir à Nadège MOREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Séverine MORINEAU

Monsieur Louis-Marie ROUX a été désigné secrétaire de séance.

VERSEMENT D'UNE PARTICIPATION AU SIEML POUR LES OPERATIONS D'EXTENSION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC HORS SECTEURS D'HABITATION ET D'ACTIVITE

Monsieur J.R. MAINTEROT, adjoint en charge des Sports, rappelle au Conseil Municipal le projet de création d'un terrain de football synthétique éclairé sur la commune déléguée de La Pommeraye. Actuellement le site d'implantation du futur terrain n'est pas équipé d'éclairage public, c'est pourquoi il est nécessaire d'entreprendre des travaux d'extension de l'éclairage public aux abords du terrain de football synthétique afin de permettre de l'éclairer pour la pratique d'activité sportive.

Le projet de terrain de football synthétique éclairé est soumis à une réglementation émise par la Fédération Française de Football. Pour ce projet, un niveau E6 d'éclairage est requis.

Le SIEML en charge de la réalisation de ces travaux d'éclairage a estimé le coût des travaux à 126 393,57 € net de taxe. Au regard du règlement financier en vigueur arrêté par le Comité Syndical du SIEML, le montant de participation à verser par la commune sera de 94 795,19 € net de taxe soit 75 % du montant total des travaux.

CONSIDERANT que l'éclairage du futur terrain de football synthétique permettra d'assurer la sécurité des usagers et la bonne pratique du sport en soirée ;

VU l'article L. 5212-26 du CGCT ;

VU la délibération du Comité Syndical du SIEML arrêtant le règlement financier en vigueur ;

VU l'avis favorable de la commission Sports en date du 27 mars 2025 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 6 mai 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	48
Non	8
Abstention	2
Non comptabilisé	0
Total	58

DÉCIDE DE :

- Donner son accord pour la réalisation des travaux d'extension de l'éclairage public par le SIEML, dans le cadre du projet d'aménagement d'un terrain synthétique de football sur la commune déléguée de La Pommeraye.
- Autoriser le versement des 94 795,19 € net de taxe pour la réalisation des travaux.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_05_024

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBEAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Angélina RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Guy CAILLAULT pouvoir à Dominique ADAM
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Vanessa GOUPIL pouvoir à Robert BOISTAULT
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU
Lydia MUSSET pouvoir à Tony CHAUVET
François BORDIER pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Baptiste GABORY pouvoir à Nadège MOREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Séverine MORINEAU

Monsieur Louis-Marie ROUX a été désigné secrétaire de séance.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D UN LOCAL COMMUNAL A L OGEC DE L ECOLE SAINT JOSEPH DU MESNIL EN VALLEE

Madame C. MONTAILLER, adjointe en charge du Social, Santé, Gérontologie, propose une convention de mise à disposition gratuite d'un local communal au Mesnil-en-Vallée, commune déléguée de Mauges-sur-Loire à l'OGEC de l'école Saint Joseph du Mesnil-en-Vallée, commune déléguée de Mauges-sur-Loire.

Cette convention précise que le local situé 3 rue du Pavillon au Mesnil-en-Vallée sera occupé pour du stockage de matériel de l'école, le temps des travaux de réhabilitation de l'établissement scolaire, prévus jusqu'en juillet 2026.

CONSIDERANT la feuille de route municipale et notamment ses objectifs stratégiques de proximité visant à conforter un lien fort avec les associations et de bien vivre ensemble visant à adapter la politique enfance jeunesse aux besoins ;

VU l'article 9-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, précisant que la mise à disposition d'un bien communal effectué à titre gratuit est assimilable à une subvention en nature et que celle-ci relève de la compétence du conseil municipal ;

VU l'avis favorable de la commission social santé gérontologie en date du 28 avril 2025 ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 6 mai 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	56
Non	0
Abstention	1
Non comptabilisé	1
Total	57

DÉCIDE DE :

- Approuver la convention de mise à disposition gratuite du local situé 3 rue du Pavillon au Mesnil-en-Vallée, conclue entre l'OGEC de l'école Saint Joseph du Mesnil-en-Vallée, commune déléguée de Mauges-sur-Loire et la commune de Mauges-sur-Loire, à compter du 1^{er} mai 2025 au 30 juin 2026.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer la présente convention et toutes pièces y afférent.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_05_025

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBault, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Angélina RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Guy CAILLAULT pouvoir à Dominique ADAM
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Vanessa GOUPIL pouvoir à Robert BOISTAULT
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU
Lydia MUSSET pouvoir à Tony CHAUVET
François BORDIER pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Baptiste GABORY pouvoir à Nadège MOREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Séverine MORINEAU

Monsieur Louis-Marie ROUX a été désigné secrétaire de séance.

SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE DE MAINE ET LOIRE 2025-2031

Madame C. MONTAILLER, adjointe en charge du Social, Santé et Gérontologie, explique que le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage adopté par arrêté le 19 décembre 2018 étant arrivé à échéance, une procédure de rédaction du nouveau schéma a été engagée à partir de décembre 2023 suite à la commission départementale.

Cette procédure de rédaction a été conduite selon plusieurs principes :

- Fiabiliser le diagnostic
- Renforcer la coopération
- Accroître l'accompagnement des gens du voyage
- Améliorer l'offre d'accueil existante

Le processus de révision a permis une large concertation avec l'organisation de plusieurs groupes de travaux et l'association des Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à chaque stade de la révision du schéma départemental.

Ce projet de schéma est composé de 3 parties :

1. Une première établissant des prescriptions d'actions pour la période 2025-2031 par axes thématiques : accueil, habitat, vie sociale, gouvernance.
2. Une seconde composée des fiches territoriales de prescriptions et recommandations par EPCI. La fiche territoriale présentant les obligations de la Communauté d'agglomération Mauges Communauté se situe page 85.
3. Une dernière présentant diverses annexes, textes et tableaux de suivis de mise en œuvre du nouveau schéma départemental.

Les bilans par axes et fiches actions du schéma départemental 2018-2023 validés en commission départementale du 19 septembre 2023 sont consultables sur le portail de l'Etat :

[https://www.maine-et-loire.gouv.fr/contenu/telechargement/24941/162407/file/Bilan par axes et fiches actions](https://www.maine-et-loire.gouv.fr/contenu/telechargement/24941/162407/file/Bilan%20par%20axes%20et%20fiches%20actions)
- SDAHGDV49 2018-2023 - 19.09.2024.pdf

Le schéma départemental 2025-2031 établit 4 priorités d'actions :

- Au titre de l'accueil, maintenir une offre de qualité, compléter le maillage territorial, diversifier les offres et structurer les réponses aux stationnements illicites.
- En termes d'habitat, développer des réponses aux besoins d'ancrage, actualiser la connaissance des besoins et organiser l'accès à ces habitats
- Mettre en place d'une réelle stratégie de réponse aux besoins sociaux des gens du voyage (scolarisation, accès au numérique, insertion, accès à la culture, santé).
- Assurer une gouvernance partagée, assumée à chaque échelon du territoire et sur l'ensemble des axes du schéma.

Plus précisément, pour la Communauté d'agglomération Mauges Communauté le projet de schéma départemental 2025-2031 prévoit la mise en place des prescriptions suivantes :

Équipements			
	Aires permanentes d'accueil (APA)	Aires de grands passages (AGP)	Terrains familiaux locatifs (TFL)
BEAUPREAU-EN-MAUGES	/	1 AGP fixe, mutualisée à l'échelle de Mauges Communauté 200 places	/
CHEMILLE-EN-ANJOU	/	1 AGP fixe, mutualisée à l'échelle de Mauges Communauté 200 places	/
MAUGES-SUR-LOIRE	1 APA (20 places)	1 AGP fixe, mutualisée à l'échelle de Mauges Communauté 200 places	/
MONTREVAULT-SUR-EVRE	1 APA	1 AGP fixe, mutualisée à l'échelle de Mauges	/

		Communauté 200 places	
OREE-D'ANJOU	1 APA	1 AGP fixe, mutualisée à l'échelle de Mauges Communauté 200 places	/
SEVREMOINE	/	1 AGP fixe, mutualisée à l'échelle de Mauges Communauté 200 places	/

Prescriptions spécifiques à l'EPCI :

- Montrevault-sur-Evre et Orée d'Anjou : Prescription d'une aire permanente d'accueil (APA) tant que l'aire de petit passage (APP) prévue sur la commune n'est pas créée.
- Mauges-sur-Loire : aire permanente d'accueil. Maintien et reconduction de la prescription du précédent schéma 2018-2023.
- Beaupréau-en-Mauges, Chemillé-en-Anjou, Mauges-sur-Loire, Montrevault-sur-Sèvre, Orée d'Anjou, Sèvremoine : dans les 2 premières années du schéma départemental, déterminer la commune d'accueil de l'aire de grands passages fixe en remplacement de l'aire de grands passages rotative.

Axe social Mauges Communauté				
Projet Social Local (PSL)	Scolarisation	Accès aux droits	Santé	Insertion professionnelle
Mise en œuvre du projet social et comité de suivi au 1 ^{er} semestre 2025	Participation au groupe de travail « scolarisation » à l'échelle départementale	Favoriser l'accès des gens du voyage aux structures présentes sur le territoire. -Créer un tissu partenarial actif sur le territoire -Limiter la fracture numérique sur les aires permanentes d'accueil avec la mise en place du wifi (étude délivrée par le CD à Mauges Communauté). -Mettre en place des actions pour lutter contre l'illettrisme	Lutter contre le non-recours aux soins -Élaborer un diagnostic précis sur les besoins en termes de santé pour les ménages vivant en résidence mobile. -Selon les résultats du diagnostic, mettre en place des actions de prévention de santé adaptées au public. -Faciliter le recours à un professionnel de santé : un travail est actuellement mené auprès des professionnels de santé libéraux	Thématique intégrée dans la fiche action liée à l'accès aux droits Favoriser l'accès des gens du voyage aux structures présentes sur le territoire
<i>L'EPCI s'engagera pleinement dans la réalisation de la fiche action G1 : « Poursuivre et consolider les Projets Sociaux Locaux (PSL) »</i>				

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU le code de la sécurité sociale ;

VU la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république ;

VU la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative l'égalité et la citoyenneté ;

VU la loi n°2018-957 du 7 novembre 2018 relative à l'accueil des gens du voyage et la lutte contre les stationnements illicites ;

VU le décret n° 2019-171 du 5 mars 2019 relatif aux aires de grand passage ;

VU le décret n° 2019-1478 du 26 décembre 2019 relatif aux aires permanentes d'accueil et aux terrains familiaux locatifs destinés aux gens du voyage ;

VU l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2015 fixant les statuts de la communauté d'agglomération Mauges Communauté ;

VU l'avis de la commission départementale consultative des gens du voyage du 1er avril 2025 sur le projet de schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage départemental 2025-2031 ;

CONSIDÉRANT qu'en application des lois susvisés, la compétence aménagements, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage relève des EPCI ;

CONSIDÉRANT que les organes délibérants des établissements de coopération intercommunale et des communes de plus de 5 000 habitants cités au schéma doivent être consultés et émettre un avis sur le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage ;

VU l'avis favorable de la Commission Social, Santé, Gérontologie du 28 avril 2025 ;

VU l'avis favorable du Bureau Municipal du 6 mai 2025 ;

Un élu demande si un ou des lieux sont identifiés pour rendre applicable ce schéma.

Il lui est répondu par la négative car il s'agit pour le moment d'adopter le schéma départemental avec une échéance au plus tard en 2031.

Un élu demande si on attend 2031 pour le mettre en œuvre.

Il lui est répondu qu'il faut attendre que tous les EPCI du Département aient délibéré sur ce sujet pour délibérer à nouveau et trouver à Mauges-sur-Loire une aire d'accueil permanente.

Un élu demande comment est défini le nombre de places.

Monsieur le Maire répond qu'il est défini en fonction des statistiques de passage. Pour notre commune ce sera une aire de 20 places.

Une élue précise que pour les gens du voyage on parle d'ancrage et non de sédentarité.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	45
Non	10
Abstention	2
Non comptabilisé	1
Total	57

DÉCIDE DE :

- Émettre un avis favorable sur le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage pour la période 2025-2031 ci-annexé.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et pièces relatifs à ce dossier.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_05_026

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBault, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Angélina RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Guy CAILLAULT pouvoir à Dominique ADAM
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Vanessa GOUPIL pouvoir à Robert BOISTAULT
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU
Lydia MUSSET pouvoir à Tony CHAUVET
François BORDIER pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Baptiste GABORY pouvoir à Nadège MOREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Séverine MORINEAU

Monsieur Louis-Marie ROUX a été désigné secrétaire de séance.

DENOMINATION DE SALLE SALLE DE TENNIS DE LA POMMERAYE

Monsieur F. JOLIVET, adjoint en charge de la Participation citoyenne, indique que la salle de tennis de La Pommeraye, récemment acquise par la commune, n'a pas encore de nom.

Afin de lui donner un nom en accord avec les habitants et usagers du lieu, un vote a été proposé dans le magazine municipal. Les participants ont pu choisir entre 3 noms, proposés par Nadège Moreau, maire déléguée de La Pommeraye, et les élus de la commission sport : Salle Yannick Noah, Salle du Vaujou, Salle Joséphine Baker.

Entre le 6 janvier et le 31 janvier 2025, 333 votes ont été enregistrés dont 148 votes pour la Salle Yannick Noah, 124 votes pour la Salle du Vaujou, et 61 votes pour la Joséphine Baker. Les votants ont donc choisi à 44% le nom suivant : Salle Yannick Noah.

Une demande a été transmise à Monsieur Yannick Noah, qui a officiellement accepté de donner son nom à cette salle de tennis.

CONSIDERANT l'axe Proximité de la feuille de route de la Commune de Mauges-sur-Loire et en particulier son objectif stratégique de « Favoriser une communication proche du citoyen et des agents, concrète, permanente et innovante » ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants ;

VU l'accord explicite et manuscrit de Monsieur Yannick Noah par la transmission de son attestation sur l'honneur, en date du 18 avril 2025;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 6 mai 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	54
Non	3
Abstention	1
Non comptabilisé	0
Total	58

DÉCIDE DE :

- Valider la nouvelle dénomination de la salle de tennis de La Pommeraye : «Salle Yannick Noah».

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_05_027

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBault, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Angélina RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Guy CAILLAULT pouvoir à Dominique ADAM
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Vanessa GOUPIL pouvoir à Robert BOISTAULT
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU
Lydia MUSSET pouvoir à Tony CHAUVET
François BORDIER pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Baptiste GABORY pouvoir à Nadège MOREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Séverine MORINEAU

Monsieur Louis-Marie ROUX a été désigné secrétaire de séance.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Madame Y. DE BARROS, adjointe en charge des ressources humaines propose de procéder à une modification du tableau des effectifs comme indiqué ci-après :

EMPLOIS PERMANENTS : CRÉATION DE POSTES							
Grade(s)	Service	Cadre horaire	Effectif	Statut	Durée du contrat	Date d'effet	Coût/surcoût annuel supplémentaire approximatif
Adjoint technique	Affaires scolaires	16,46/35ème	1	Titulaire, à défaut recours à un contractuel au titre de l'article L 332-8, 5° du Code général de la fonction publique		26/05/2025	16 328,04 €

Motif : Un agent exerçant au restaurant scolaire de Montjean-sur-Loire passe en Période de Préparation au Reclassement (PPR) à compter du 24/04, l'agent étant maintenu en surnombre sur son poste, il est proposé de créer un poste identique afin de pouvoir recruter sur ce dernier.

EMPLOIS NON PERMANENTS : CRÉATION DE POSTES							
Grade	Service	Cadre horaire	Effectif	Statut	Durée du contrat	Date d'effet	Coût/surcoût annuel supplémentaire approximatif
Adjoint administratif	Proximité	35/35ème	1	Article L332-23 1° du code général de la fonction publique	Du 01/06/2025 au 31/05/2026	01/06/2025	

Motif : Suite à l'ajustement de l'organisation du service proximité et au plan de charge, il est nécessaire de prévoir un poste sur accroissement temporaire afin que l'agent actuellement en poste puisse poursuivre ses missions de soutien auprès du service proximité.

Adjoint administratif	Communication	35/35ème	1	Article L332-23 1° du code général de la fonction publique	Du 30/06/2025 au 05/09/2025	30/06/2025	5 176 €
-----------------------	---------------	----------	---	--	-----------------------------	------------	---------

Motif : Du fait d'une absence au sein du service communication, et compte tenu de la charge de travail, il est proposé de créer un poste d'accroissement du 30 juin au 05 septembre à temps complet. Si le recrutement est postérieur au 30 juin, l'échéance sera reportée.

VU l'article L313-1 du code général de la fonction publique territoriale ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 13/05/2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	53
Non	3
Abstention	2
Non comptabilisé	0
Total	58

DÉCIDE DE :

- Décider de modifier le tableau des effectifs conformément au tableau présenté.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_05_028

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBEAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Angélina RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Guy CAILLAULT pouvoir à Dominique ADAM
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Vanessa GOUPIL pouvoir à Robert BOISTAULT
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU
Lydia MUSSET pouvoir à Tony CHAUVET
François BORDIER pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Baptiste GABORY pouvoir à Nadège MOREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Séverine MORINEAU

Monsieur Louis-Marie ROUX a été désigné secrétaire de séance.

AVENANT A LA CONVENTION BULLES D AIR ENTRE LE CPIE LOIRE ANJOU ET MAUGES SUR LOIRE

Mme M.C. Le GAL, adjointe en charge de la Transition Ecologique rappelle que la qualité de l'air intérieur ainsi que la baisse des émissions de polluants atmosphériques constituent un enjeu prioritaire pour le territoire. Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) des Mauges fixe des objectifs de réduction afin de se conformer aux trajectoires déterminées par le législateur. Le fonctionnement des bâtiments communaux telles que les structures de la petite enfance et du scolaire étant émetteur de polluants atmosphériques, la commune a enclenché depuis 2022 des actions pour contribuer aux objectifs, dans le cadre du projet « Bulles d'air ».

Ce dispositif, qui a pour objectif de réduire l'exposition des enfants aux polluants de l'air intérieur, a été désigné lauréat d'un appel à manifestation d'intérêt de l'Agence Régionale de Santé (ARS) des Pays la Loire pour la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé. Il s'agit d'un projet multi partenarial. Celui-ci est coordonné et mis en œuvre par le CPIE Loire Anjou en partenariat avec la Mutualité Française des Pays de la Loire. La commune de Mauges-sur-Loire est incluse au projet en tant que partenaire technique et financier du CPIE Loire Anjou pour le déploiement de ce projet sur l'ensemble du territoire communal.

L'objectif du projet « Bulle d'Air » est de mener des actions de sensibilisation et de mettre en mouvement des structures œuvrant auprès des enfants (centre social, assistantes maternelles, établissements scolaires, crèches, multi accueil, ...) sur les sujets de la santé environnement et des polluants qui nous entourent : entretien et nettoyage des locaux, mobilier, matériels scolaires, jeux ... Ces structures sont ensuite les relais auprès des agents, des familles, des bénéficiaires, en mettant en œuvre des pratiques préservant la santé des enfants et des personnels tout en préservant l'environnement.

La Commune contribue financièrement pour un montant maximal de 20 000 € au projet qui s'échelonne de juin 2022 à juin 2025.

Le projet étant financé comme suit : Agence Régionale de la Santé 69 000 € / CPIE Loire et Mauges 12 340 € / Mauges-sur-Loire 20 000 €

La totalité des sommes allouées n'étant pas consommée (avril 2025 : 40 journées de prestations restantes), en consonance avec le CPIE Loire Anjou partenaire de la Mutualité Française des Pays de la Loire, et de l'ARS, il est proposé au Conseil Municipal de prolonger par avenant la convention jusqu'au 30 juin 2026, à budget constant.

Cette prolongation permettra de poursuivre les actions engagées avec les services de la commune telles que les actions menées au multi accueil de Saint Florent le Vieil qui seront prolongées dès l'ouverture du multi accueil de La Pommeraye, la continuité des actions sur l'éco-nettoyage des locaux et sur les contenants alimentaires, la réalisation d'un bilan et la valorisation les actions menées, l'organisation de temps de sensibilisation sur la construction / rénovation de bâtiments collectifs favorables à la santé...

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment en ses articles L2122-1-41 à L 2122-4 ;

CONSIDERANT le contexte actuel de dégradation de la qualité de l'air intérieur et extérieur, liée à la présence de polluants atmosphériques en intérieur (l'on passe 80/90% de notre temps en intérieur, sachant que l'air intérieur est davantage pollué que l'air extérieur. 10% des logements sont aujourd'hui multi pollués avec jusqu'à 8 substances en concentrations élevées dans l'air) et en extérieur ainsi qu'au réchauffement climatique, ayant des impacts sur l'environnement, sur l'économie, sur la santé et plus globalement sur nos sociétés ; et les engagements européens et nationaux (notamment suite aux COP-21 et COP-26) ;

CONSIDERANT le nouveau dispositif de surveillance de la qualité de l'air intérieur des établissements recevant des enfants, précisé par des textes publiés en décembre 2022, qui impose une évaluation annuelle avec mesure directe du CO₂, un auto diagnostic quadriennal, des campagnes de mesures ciblées et l'élaboration d'un plan d'actions. Ces changements renforcent les obligations des établissements recevant du public pour mieux anticiper et corriger les risques liés à la qualité de l'air ;

CONSIDERANT le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) porté par Mauges Communauté, qui constitue la feuille de route pour faire du territoire, un territoire à énergie positive en 2050, et plus particulièrement son action 9 relative à l'amélioration de la qualité de l'air sur le territoire : qualité de l'air intérieur et extérieur

(avec pour objectif une baisse de 30% en 2030 des émissions de polluants atmosphériques par rapport aux émissions de 2014) ;

CONSIDERANT que la commune de Mauges-sur-Loire a un devoir d'exemplarité en tant qu'acteur public local et la nécessité impérieuse d'agir localement de façon concrète et efficace et pour cela de disposer de préconisations pour réduire les polluants atmosphériques ;

CONSIDERANT l'engagement de la commune dans le dispositif Territoire Engagé en Transition Ecologique, et de ses mesures qui définissent les objectifs stratégiques d'exemplarité de la commune en matière de transition énergétique et de qualité de l'Air ;

CONSIDERANT la feuille de route municipale et notamment les objectifs stratégiques d'impulsion d'une politique de transition écologique, du développement de la participation citoyenne et d'amélioration de la qualité de l'air sur le territoire ;

CONSIDERANT le projet initié et conçu par le CPIE Loire Anjou d'animation, de gestion et de création de projets à caractère environnemental conforme à son objet statutaire ;

VU l'avis favorable de la Commission Transition Ecologique en date du 29 avril 2025 ;

VU l'avis favorable du Bureau Municipal du 6 mai 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	55
Non	2
Abstention	0
Non comptabilisé	1
Total	57

DÉCIDE DE :

- Approuver l'avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs « Bulles d'air », visant à réduire l'exposition des enfants aux polluants de l'air intérieur, et permettant de prolonger la durée de la convention actuelle jusqu'au 30 juin 2026.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer avec le CPIE Loire Anjou l'avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs définissant les modalités de mise en œuvre de la continuité du projet « Bulle d'air » et tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_05_029

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBEAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Angélina RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Guy CAILLAULT pouvoir à Dominique ADAM
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Vanessa GOUPIL pouvoir à Robert BOISTAULT
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU
Lydia MUSSET pouvoir à Tony CHAUVET
François BORDIER pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Baptiste GABORY pouvoir à Nadège MOREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Séverine MORINEAU

Monsieur Louis-Marie ROUX a été désigné secrétaire de séance.

DELEGATION CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE POUR SOUSCRIPTION EMPRUNT SUR BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Gilles PITON, Maire, propose au Conseil Municipal de lui donner délégation pour la souscription d'un emprunt de 2 000 000 € (deux millions d'euros) en vue du financement de la construction d'un multi-accueil sur la commune déléguée de La Pommeraye et prévue sur le budget principal de la Commune.

VU l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales qui permet au Conseil Municipal de déléguer au maire la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus au budget ;

CONSIDERANT le besoin de la commune de souscrire un emprunt de 2 000 000 € sur le budget principal de la commune d'ici le 31/12/2025 ;

CONSIDERANT le souci de bonne administration communale qui nécessite notamment d'être réactif pour obtenir les meilleures conditions d'emprunt ;

VU l'avis favorable de la commission finances en date du 29 avril 2025 pour la souscription d'un emprunt d'une durée de 15 ans ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 6 mai 2025 pour la souscription d'un emprunt d'une durée de 25 ans ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 20 mai 2025 pour la souscription d'un emprunt d'une durée de 20 ans, considérant le taux de 3,47% communiqué très récemment par l'organisme financier,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	54
Non	2
Abstention	2
Non comptabilisé	0
Total	58

DÉCIDE DE :

➤ Donner délégation au Maire, jusqu'au 30/06/2025 pour procéder, à la réalisation d'un emprunt de 2 000 000 € sur 20 ans, à un taux fixe de 3,47 % maximum, avec un remboursement par capital constant et des échéances mensuelles.

Cet emprunt est destiné au financement de la construction d'un multi-accueil sur la commune déléguée de La Pommeraye prévue par le budget principal de la commune et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_05_030

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBEAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Angélina RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Guy CAILLAULT pouvoir à Dominique ADAM
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Vanessa GOUPIL pouvoir à Robert BOISTAULT
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU
Lydia MUSSET pouvoir à Tony CHAUVET
François BORDIER pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Baptiste GABORY pouvoir à Nadège MOREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Séverine MORINEAU

Monsieur Louis-Marie ROUX a été désigné secrétaire de séance.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE FONCTIONNEMENT DE FRANCE SERVICES POUR L'ANNEE 2025

Madame C. MONTAILLER, adjointe en charge du social, santé, gérontologie, indique au Conseil Municipal que depuis sa labellisation en juin 2021, France Services bénéficie de financements pour son fonctionnement.

Comme chaque année, il convient de solliciter les financements proposés. Pour l'année 2025, l'État peut attribuer une subvention forfaitaire de 45 000 € par structure.

Le plan de financement prévisionnel pour le fonctionnement de France Services sur l'année 2025 est le suivant :

Dépenses HT		Recettes		
Personnel	96 565,00 €	Subvention Fonds National France Services	45 000,00 €	46 %
Frais de communication annuelle	1 000,00 €	Autofinancement	53 035,00 €	54 %
Informatique/bureautique	50,00 €			
Fournitures administratives/consommables	300,00 €			
Fournitures d'entretien	120,00 €			
TOTAL	98 035,00 €	TOTAL	98 035,00 €	100 %

VU l'accord-cadre national France Services du 12 novembre 2019 ;

VU la convention départementale France Services de Maine-et-Loire du 3 février 2020 ;

VU l'avenant à la convention départementale France Services de Maine-et-Loire par lequel la commune a rejoint le dispositif France Services ;

CONSIDERANT l'axe proximité de la feuille de route municipale, et ses objectifs stratégiques de développer les services pour répondre aux besoins de ses habitants, et de maintenir un lien social permanent avec toute la population ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 6 mai 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	56
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	2
Total	56

DÉCIDE DE :

- Approuver le plan de financement pour le fonctionnement de France Services pour l'année 2025 ;
- Autoriser Monsieur le Maire à solliciter le Fonds National France Services et à signer tout document afférent à cette demande.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_05_031

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBault, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Angélina RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Guy CAILLAULT pouvoir à Dominique ADAM
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Vanessa GOUPIL pouvoir à Robert BOISTAULT
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU
Lydia MUSSET pouvoir à Tony CHAUVET
François BORDIER pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Baptiste GABORY pouvoir à Nadège MOREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Séverine MORINEAU

Monsieur Louis-Marie ROUX a été désigné secrétaire de séance.

ADHESION A L'ASSOCIATION GRANDE VENDEE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'association « Grande Vendée ».

C'est une communauté d'esprit apolitique qui se définit par des valeurs partagées : Labeur & Tenacité, Bien vivre & bien-être, Humanité & Humilité, Imaginaire & Créativité, Esprit d'entreprise & Bénévolat, Courage & Résilience, Liberté & Solidarité.

L'association met en lumière un territoire qui n'existe sur aucune carte officielle mais qui bat très fort dans le coeur de ses habitants.

La Grande Vendée a une géographie et une histoire. Elle réunit la Vendée militaire de 793 et le sud-Vendée, soit tout le département de la Vendée, du sud de la Loire-Atlantique et du Maine-et-Loire, et du nord-ouest des Deux-Sèvres. Son coeur est irrigué par les bassins versants de la Sèvre et de l'Evre. C'est le pays des « usines à la campagne », où les journalistes viennent observer « le miracle économique vendéen », héritage d'un peuple résistant à la Terreur révolutionnaire en 1793 et qui s'est relevé à force de courage et de résilience.

L'association Grande Vendée rassemble et agit en soutenant des projets culturels, sportifs, sociaux, économiques.

Monsieur le Maire propose de soutenir cette association en y adhérant, pour un montant de 100 euros par an.

VU la feuille de route politique, et notamment son objectif de « conforter un lien fort avec les associations » ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 22 avril 2025 ;

Une élue demande quels sont les acteurs forts dans le Conseil d'Administration de cette association.

Monsieur le Maire répond qu'il y a Didier Huchon, le directeur du Puy du Fou, le groupe Brangeon. Le président de l'association est Jean-Michel Mousset chef de l'entreprise de transport et Monsieur Sarrazin entrepreneur de St Laurent-sur-Sèvre qui a réalisé des photographies, et un reportage sur les vitraux des Eglises du territoire, mettant en avant les notions de Guerre de Vendée.

Une élue souhaite savoir les actions subventionnées par cette association.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit principalement de conférences sur différents thèmes. Cela peut être également des élus ou des chefs d'entreprises qui mettent en avant la dynamique de territoire. C'est une manifestation-animation tous les deux mois.

Une élue demande s'il s'agit d'une association d'intérêt public et combien il y a d'adhérents.

Monsieur le Maire répond par l'affirmative et précise qu'il y a environ 450 adhérents.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	47
Non	7
Abstention	2
Non comptabilisé	2
Total	56

DÉCIDE DE :

- Approuver l'adhésion de la commune à l'association « Grande Vendée ».
- Accepter de verser une cotisation annuelle de 100 euros.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_05_032

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBEAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Angélina RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Guy CAILLAULT pouvoir à Dominique ADAM
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Vanessa GOUPIL pouvoir à Robert BOISTAULT
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU
Lydia MUSSET pouvoir à Tony CHAUVET
François BORDIER pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Baptiste GABORY pouvoir à Nadège MOREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Séverine MORINEAU

Monsieur Louis-Marie ROUX a été désigné secrétaire de séance.

CONVENTION D'AIDE ET D'ASSISTANCE AVEC LA PROTECTION CIVILE DE MAINE ET LOIRE DANS LE CADRE DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune s'est dotée, fin 2024, d'un Plan Communal de Sauvegarde, qui a pour objectif de rendre la collectivité réactive et efficace en cas de crise liée à la survenance d'un évènement majeur mettant en danger la population.

En fonction de la nature et de l'ampleur de l'évènement, la commune pourrait avoir besoins de moyens matériels ou humains qui dépassent ses ressources internes. Dans ce cas, il peut s'avérer nécessaire de solliciter des ressources externes. Pour anticiper ce besoin, la commune s'est rapprochée de différents partenaires potentiels, afin de prévoir les modalités de cette collaboration en amont de toute crise, pour faciliter et fluidifier le processus en cas de déclenchement du PCS.

L'Association de Protection Civile de Maine-et-Loire a accepté de compter parmi les partenaires potentiellement mobilisables en cas de crise. La convention annexée définit le concours que peut apporter l'Association dans le cadre de la mise en œuvre du PCS.

L'Association propose de mettre à disposition de la commune des personnels bénévoles et des matériels associatifs. Elle pourra être sollicitée pour diverses prestations, telles que :

- En amont de la crise : des actions de vigilance (reconnaissance, alerte de la population) ;
- Pendant l'évènement : mettre en sécurité la population, rechercher des personnes disparues, mettre en place un centre d'accueil et participer aux missions de soutien psychologique, mener des opérations de pompage, déblaiement, débarrassage de locaux sinistrés, tronçonnage, etc. ;
- Après l'évènement : des prestations de déblaiement, pompage, tronçonnage, approvisionnement et accompagnement de la population.

Dès la mise en alerte, un cadre opérationnel de la Protection Civile est détaché auprès de la cellule communale de crise. Suivant la nature, le volume et la durée des besoins, la Protection Civile de Maine-et-Loire pourra faire appel à des renforts d'associations agréées de sécurité civile départementaux et/ou nationaux.

Pour bénéficier de ce concours, les modalités financières suivantes s'appliquent :

D'une part, il est nécessaire de s'acquitter d'une cotisation annuelle de 0,22 centimes par habitant, soit 4 176,26 € pour Mauges-sur-Loire en 2025. En contrepartie, l'Association de Protection Civile s'engage à réaliser un exercice tous les 3 ans, et les deux autres années, une formation de sensibilisation à la gestion de la crise.

D'autre part, en cas de déclenchement du PCS et de sollicitation de l'Association de Protection Civile, des frais, variables selon l'évènement, seront à la charge de la commune :

- Les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration des intervenants engagés seront pris en charge sur présentation de pièces justificatives.
- Un forfait à la journée s'applique, en fonction des matériels ou prestations requis, suivant le tableau ci-après :

Véhicules et matériels ou prestations	MONTANT FORFAITAIRE	Observations
Activation veille OPS	50 €	1 fois
PC de gestion de crise	200 €	Par jour/par PC
Cellule d'accueil d'urgence CAI ou CHU (avec un véhicule de transport qui en assure l'autonomie) hors restauration	350 €	Installation Désinstallation Par jour pour 50 impliqués
Un Véhicule de Premiers Secours	350 €	Par journée d'intervention
Véhicule de Transport de Personnels	150 €	Mini bus par jour
Véhicule de Transport de Matériel	350 €	Avec lots, de pompage léger, nettoyage et petits matériels divers, carburant Par jour

Autres véhicules	150 €	Liaison ; Logistique (par jour et véhicule engagé)
Péages	Frais Réels	
Frais Kilométriques	0,70€	Par kilomètre parcouru
Personnel	Sans facturation	
Dispositifs Prévisionnels de Secours	Convention spécifique	

VU le Plan Communal de Sauvegarde de la commune, approuvé par arrêté du 26 novembre 2024 ;

CONSIDERANT la nécessité pour la commune d'anticiper la survenance d'un évènement de sécurité civile et de prévoir une réponse opérationnelle adaptée ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 6 mai 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	54
Non	1
Abstention	2
Non comptabilisé	1
Total	57

DÉCIDE DE :

- Approuver la convention d'aide et d'assistance dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde avec l'Association de Protection Civile de Maine-et-Loire.
- Valider les conditions tarifaires mentionnées dans ladite convention.
- Autoriser le Maire à signer ladite convention et tout document y afférent.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_05_033A

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBEAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Angélina RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Guy CAILLAULT pouvoir à Dominique ADAM
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Vanessa GOUPIL pouvoir à Robert BOISTAULT
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU
Lydia MUSSET pouvoir à Tony CHAUVET
François BORDIER pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Baptiste GABORY pouvoir à Nadège MOREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Séverine MORINEAU

Monsieur Louis-Marie ROUX a été désigné secrétaire de séance.

CONVENTION AVEC CARREFOUR CONTACT POUR LA MISE A DISPOSITION DE MOYENS MATERIELS EN CAS DE DECLENCHEMENT DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune s'est dotée, fin 2024, d'un Plan Communal de Sauvegarde, qui a pour objectif de rendre la collectivité réactive et efficace en cas de crise liée à la survenance d'un évènement majeur mettant en danger la population.

En fonction de la nature et de l'ampleur de l'évènement, la commune pourrait avoir besoins de moyens matériels ou humains qui dépassent ses ressources internes. Dans ce cas, il peut s'avérer nécessaire de solliciter des ressources externes.

Pour anticiper ce besoin, la commune s'est rapprochée de différents partenaires potentiels, afin de prévoir les modalités de cette collaboration en amont de toute crise, pour faciliter et fluidifier le processus en cas de déclenchement du PCS.

Le magasin Carrefour Contact de Montjean-sur-Loire a accepté de compter parmi les partenaires potentiellement mobilisables en cas de crise. La convention annexée prévoit les modalités de ce partenariat.

En amont de toute crise, Carrefour Contact communique les numéros de téléphone auxquels il est possible de joindre la société à tout moment, pendant ou en dehors des jours et heures ouvrés. En échange, la commune communique la liste des responsables de sa cellule de crise qui sont susceptibles de les contacter.

En cas de déclenchement du PCS, Carrefour Contact s'engage à mettre à la disposition de la commune des produits secs et frais, sur sollicitation d'un responsable de la cellule communale de crise.

La commune s'engage à régler l'ensemble des dépenses induites.

VU le Plan Communal de Sauvegarde de la commune, approuvé par arrêté du 26 novembre 2024 ;

CONSIDERANT la nécessité pour la commune d'anticiper la survenance d'un évènement de sécurité civile et de prévoir une réponse opérationnelle adaptée ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 6 mai 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	57
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	1
Total	57

DÉCIDE DE :

- Approuver la convention de mise à disposition de moyens matériels en cas de déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde avec Carrefour Contact Montjean-sur-Loire.
- Autoriser le Maire à signer ladite convention et tout document y afférent.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_05_034

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBEAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Angélina RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Guy CAILLAULT pouvoir à Dominique ADAM
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Vanessa GOUPIL pouvoir à Robert BOISTAULT
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU
Lydia MUSSET pouvoir à Tony CHAUVET
François BORDIER pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Baptiste GABORY pouvoir à Nadège MOREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Séverine MORINEAU

Monsieur Louis-Marie ROUX a été désigné secrétaire de séance.

CONVENTION AVEC SUPER U POUR LA MISE A DISPOSITION DE MOYENS MATERIELS EN CAS DE DECLENCHEMENT DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune s'est dotée, fin 2024, d'un Plan Communal de Sauvegarde, qui a pour objectif de rendre la collectivité réactive et efficace en cas de crise liée à la survenance d'un évènement majeur mettant en danger la population.

En fonction de la nature et de l'ampleur de l'évènement, la commune pourrait avoir besoins de moyens matériels ou humains qui dépassent ses ressources internes. Dans ce cas, il peut s'avérer nécessaire de solliciter des ressources externes.

Pour anticiper ce besoin, la commune s'est rapprochée de différents partenaires potentiels, afin de prévoir les modalités de cette collaboration en amont de toute crise, pour faciliter et fluidifier le processus en cas de déclenchement du PCS.

Le magasin Super U La Pommeraye a accepté de compter parmi les partenaires potentiellement mobilisables en cas de crise. La convention annexée prévoit les modalités de ce partenariat.

En amont de toute crise, Super U communique les numéros de téléphone auxquels il est possible de joindre la société à tout moment, pendant ou en dehors des jours et heures ouvrés. En échange, la commune communique la liste des responsables de sa cellule de crise qui sont susceptibles de les contacter.

En cas de déclenchement du PCS, Super U s'engage à mettre à disposition de la commune des produits secs et frais, sur sollicitation d'un responsable de la cellule communale de crise.

La commune s'engage à régler l'ensemble des dépenses induites.

VU le Plan Communal de Sauvegarde de la commune, approuvé par arrêté du 26 novembre 2024 ;

CONSIDERANT la nécessité pour la commune d'anticiper la survenance d'un évènement de sécurité civile et de prévoir une réponse opérationnelle adaptée ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 6 mai 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	58
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	58

DÉCIDE DE :

- Approuver la convention de mise à disposition de moyens matériels en cas de déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde avec Super U La Pommeraye.
- Autoriser le Maire à signer ladite convention et tout document y afférent.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_05_035

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBEAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Angélina RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Guy CAILLAULT pouvoir à Dominique ADAM
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Vanessa GOUPIL pouvoir à Robert BOISTAULT
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU
Lydia MUSSET pouvoir à Tony CHAUVET
François BORDIER pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Baptiste GABORY pouvoir à Nadège MOREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Séverine MORINEAU

Monsieur Louis-Marie ROUX a été désigné secrétaire de séance.

CONVENTION AVEC INTERMARCHE POUR LA MISE A DISPOSITION DE MOYENS MATERIELS EN CAS DE DECLENCHEMENT DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune s'est dotée, fin 2024, d'un Plan Communal de Sauvegarde, qui a pour objectif de rendre la collectivité réactive et efficace en cas de crise liée à la survenance d'un évènement majeur mettant en danger la population.

En fonction de la nature et de l'ampleur de l'évènement, la commune pourrait avoir besoins de moyens matériels ou humains qui dépassent ses ressources internes. Dans ce cas, il peut s'avérer nécessaire de solliciter des ressources externes.

Pour anticiper ce besoin, la commune s'est rapprochée de différents partenaires potentiels, afin de prévoir les modalités de cette collaboration en amont de toute crise, pour faciliter et fluidifier le processus en cas de déclenchement du PCS.

Le magasin Intermarché Saint-Florent-le-Vieil a accepté de compter parmi les partenaires potentiellement mobilisables en cas de crise. La convention annexée prévoit les modalités de ce partenariat.

En amont de toute crise, Intermarché communique les numéros de téléphone auxquels il est possible de joindre la société à tout moment, pendant ou en dehors des jours et heures ouvrés. En échange, la commune communique la liste des responsables de sa cellule de crise qui sont susceptibles de les contacter.

En cas de déclenchement du PCS, Intermarché s'engage à réserver à la commune des conditions particulières de traitement : la mise à disposition de produits secs et frais, de chambres froides et de chambres négatives, de carburant et de parkings. Cette organisation sera mise en place sur sollicitation d'un responsable de la cellule communale de crise.

La commune s'engage à régler l'ensemble des dépenses induites.

VU le Plan Communal de Sauvegarde de la commune, approuvé par arrêté du 26 novembre 2024 ;

CONSIDERANT la nécessité pour la commune d'anticiper la survenance d'un évènement de sécurité civile et de prévoir une réponse opérationnelle adaptée ;

VU l'avis favorable du bureau municipal en date du 6 mai 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	58
Non	0
Abstention	0
Non comptabilisé	0
Total	58

DÉCIDE DE :

- Approuver la convention de mise à disposition de moyens matériels en cas de déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde avec Intermarché Saint-Florent-le-Vieil.
- Autoriser le Maire à signer ladite convention et tout document y afférent.

Commune de Mauges-sur-Loire

Délibération N°DL_2025_05_036

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Gilles PITON, Claudie MONTAILLER, Jean BESNARD, Luc CHAUVIN, Anita ROBICHON, Valéry DUBILLOT, Marie LE GAL, Fabien JOLIVET, Yvette DE BARROS, Jean-René MAINTEROT, Jean-Claude BLON, Dominique ADAM, Maurice BUREAU, Marie-Paule ANGEBEAULT, Isabelle VATELOT, Jean-François ALLARD, Jean-Michel MICHAUD, Marie-Christine GUIBERTEAU, Marie-Béatrice MORISSEAU, Yannick BENOIST, Valérie BREJON-RENOU, Bruno ROCHARD, Eric WAGNER, Louis-Marie ROUX, Gilles ALLAIN, Nadège MOREAU, Eric PELTIER, Yves PLUMEJEAU, Richard DAVID, Laetitia NAUD, Gaëtane GABORY, Freddy MARTIN, Tony ALLARD, Angélina RICHOU, Robert BOISTAULT, Christophe JOLIVET, Guillaume MOREL, Tony CHAUVET, Angélique PINEAU, Chantal BOURGET, Alain GOMEZ, Anne-Françoise OGER, Nicolas LE LABOURIER, Magalie ALLAIRE, Albert COIFFARD, François-Xavier LANTOINE

Étaient excusés, Mesdames et Messieurs :

Yvette DESSEVRE pouvoir à Bruno ROCHARD
Guy CAILLAULT pouvoir à Dominique ADAM
Valérie BONDUAU pouvoir à Marie-Béatrice MORISSEAU
Sylvia BENETEAU pouvoir à Gaëtane GABORY
Pierre-Louis BEAUBREUIL pouvoir à Magalie ALLAIRE
Pierre-Yves BLAIN pouvoir à Christophe JOLIVET
Vanessa GOUPIL pouvoir à Robert BOISTAULT
Mickaël BOURGET pouvoir à Albert COIFFARD
Luc BOULESTREAU pouvoir à Maurice BUREAU
Lydia MUSSET pouvoir à Tony CHAUVET
François BORDIER pouvoir à Nicolas LE LABOURIER
Baptiste GABORY pouvoir à Nadège MOREAU

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

Christophe LAMOUR, Séverine MORINEAU

Monsieur Louis-Marie ROUX a été désigné secrétaire de séance.

EXERCICE DES POUVOIRS DELEGUES

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à :

Oui	54
Non	0
Abstention	2
Non comptabilisé	2
Total	56

DÉCIDE DE :

➤ Prendre acte des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de l'exercice des pouvoirs délégués comme suit :

Renonciation au droit de préemption urbain

Demandeur	Adresse du terrain
RENOU Marie	11 rue du Docteur Renou (La Pommeraye) 49620 MAUGES SUR LOIRE
DELAUNAY Denise	Les Peignes (Montjean-sur-Loire) 49570 MAUGES SUR LOIRE
DAVIAUD Wilfried	19 Rue des Goganes (Saint-t Florent-le-Vieil) 49410 MAUGES SUR LOIRE
MICHEL Gérard	21 Clos de la Chenaie (Botz-en-Mauges) 49110 MAUGES SUR LOIRE
BEGUIN Valérie	Chemin de la Maison Jaune (Beausse) 49410 MAUGES SUR LOIRE
FRANCAIS William	11 Rue Vieille du Château (Montjean-sur-Loire) 49570 MAUGES SUR LOIRE
RENOU Pascal	5 impasse de Clermont (Montjean-sur-Loire) 49570 MAUGES SUR LOIRE
PINEAU Cédric	Chemin Saint-Nicolas (St Florent-le-Vieil) 49410 MAUGES SUR LOIRE
CORBE Fabien	9 Allée Honoré de Balzac (La Pommeraye) 49620 MAUGES SUR LOIRE
BOURDOISEAU Suzanne	7 ter rue de la Chapelle (Montjean-sur-Loire) 49570 MAUGES SUR LOIRE
JANNIN Elodie	3 Impasse du Clos des Dames (Saint Florent-le-Vieil) 49410 MAUGES SUR LOIRE
CRESPIN Florian	3 Rue Claude Monet (Saint Florent-le-Vieil) 49410 MAUGES SUR LOIRE
PIRE Ludovic	13 Rue du Clos Bernard (St Florent-le-Vieil) 49410 MAUGES SUR LOIRE
OGER Jean-René	32 Rue de l'Èvre (La Chapelle-St Florent) 49410 MAUGES SUR LOIRE
GUERY Roger	2 rue de la Cité (Montjean-sur-Loire) 49570 MAUGES SUR LOIRE
FOUCHARD Michelle	Le Gas Robin (Montjean-sur-Loire) 49570 MAUGES SUR LOIRE
BLOND Anne	rue du Pavillon (Le Mesnil-en-Vallée) 49410 MAUGES SUR LOIRE
BIDET Marie	13 Rue Jeanne Rivereau (La Pommeraye) 49620 MAUGES SUR LOIRE
RABIN Alban	4 rue Sébastien Cady (Saint-Laurent-de-la-Plaine) 49290 MAUGES SUR LOIRE

Affaires juridiques – commande publique – finances

Numéro	DATE	OBJET
2025-022-PX	26/03/2025	Bail pour location d'un logement communal à La Chapelle-Saint-Florent à compter du 1 ^{er} avril 2025
2025-023-DG	28/03/2025	Mise à disposition d'un véhicule de type Minibus 9 places - contrat de location longue durée de véhicule avec la société LOCA JEN et contrat de

		régie publicitaire avec l'EIRL JEAN CAROZZI - VISIOCOM.
2025-024-CP	28/03/2025	Accord-cadre à bons de commande pour la fourniture des services de téléphonie fixe, communications unifiées, réseaux VPN-IP MPLS et Internet – Avenant n°1 – Ajout de prix - ADISTA
2025-025-URBAHAB	31/03/2025	Signature mandat de vente avec l'étude Simon LEBLANC-PAPOUIN pour l'immeuble 3 rue des Mauges à SLP
2025-026-CP	31/03/2025	2019-026-PI-Marché de maîtrise d'œuvre pour la création de la ZAC du Tertre 4 à SFLV - avenant n°7
2025-027-ECOTOUR	04/04/2025	Projets retenus pour la sous-occupation du domaine public fluvial à Mjt
2025-028-FIN	07/04/2025	Cession ROBOT LAVE-VITRES CONNECTE BLUETOOTH HOBOT-298
2025-029-TE	08/04/2025	Convention avec le SIEML pour la réalisation d'une étude de faisabilité énergies renouvelables – Multi énergie – pour l'Abbaye de SFLV
2025-030-TE	08/04/2025	Convention « Adhésion à la mission de Conseil en Energie » avec le SIEML
2025-031-te	09/04/2025	
2025-032-CP	15/04/2025	Marché 2025-004-TVX – Aménagement d'un terrain de football synthétique homologué 105x65m LP – ART-DAN – 44470 CARQUEFOU – 809 500,00 € HT
2025-033-CP	17/04/2025	Marché 2023-019-MOE – Mission de MOE – Lotissement Les Salles - SLM – TENDRE VERT – Avenant n°1 + 3 750 € HT

C – Informations et Questions diverses

La séance est levée à 21h52.

Louis-Marie ROUX

Secrétaire de séance



Gilles PITON

Maire de Mauges-sur-Loire

